

Procès-verbal de description

Office de NANCY

Me Cédric ROTHHAHN - Me Laetitia JACOBY - Me François VAUTRIN

10, rue Saint-Dizier
54000 NANCY
03.83.37.26.61
nancy@angledroit.net

2, rue Saint-Amand
54200 TOUL
03.83.43.01.32
nancy@angledroit.net

Office de COMMERCY

Me Nicolas LOSA - Me Jean-Sébastien PIETON

32, avenue Carcano
55200 Commercy
03.29.91.01.14
commercy@angledroit.net

1, Quai Sadi Carnot
55000 Bar-le-Duc
03.29.70.30.45
barleduc@angledroit.net

EXPEDITION - Références : 1218456 - (2515703)



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION REALISE L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE DIX-NEUF NOVEMBRE

Par **Maître Jean-Sébastien PIETON**, huissier de justice associé au sein de la SELARL ANGLE DROIT NANCY – COMMERCY, Office de Commercy, titulaire d'un office d'huissier de justice à Commercy (Meuse), 32, avenue Carcano,

A la requête de :

La SELARL BERTHELOT & ASSOCIÉS, représentée par Maître Bérénice DUBOC, demeurant 3 Rue du Cygne 55000 BAR LE DUC

Agissant en qualité de Mandataire Judiciaire à la Liquidation Judiciaire de la SCI

Agissant en vertu de :

- Une ORDONNANCE DU JUGE-COMMISSAIRE (Articles L. 621-9, L622-21, L642-18 et R642-24 du Code de commerce) du Tribunal de Commerce de BAR-LE-DUC en date du 07/11/2025 (PROCEDURE COLLECTIVE SCI - Numéro de la PC : 2025RJ0060 Numéro de l'instance : 2025JC00778=
- D'un commandement de payer valant saisie en date du 19/05/2025 demeuré infructueux,
- Et des articles R322-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution,

A l'effet de dresser procès-verbal descriptif du bien ci-après désigné :

Commune de VILLOTTE DEVANT LOUPPY (55250)

Une MAISON A USAGE D'HABITATION ET PROFESSIONNEL sise en ladit commune, 1 Grande Rue, élevée partiellement sur cave voûtée, comprenant :

- au rez-de-chaussée : hall d'entrée, salon, salle à manger, une chambre, salle d'eau cuisine équipée ;
- à l'étage : quatre chambres, salle de bains, lingerie, W.C., bureau.

Grenier.

Terrain autour, serre, garage et dépendances.

Le tout cadastré :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
AC	98	LA CROIX DES JIEUX	JARDIN		10	45
AC	99	LA CROIX DES JIEUX	SOL		34	70
AC	100	LA CROIX DES JIEUX	JARDIN		12	45
			TOTAL		57	60

Tel que ledit immeuble s'étend et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, et tout droit de mitoyenneté, y compris les constructions, améliorations et augmentations qui pourront être faites, sans aucune exception ni réserve.

Ledit bien appartenant à :

La société

, prise en la personne de son représentant légal en exercice dûment habilité et domicilié en cette qualité audit siège.

Je soussigné, Maître Jean-Sébastien PIETON, me suis rendu ce jour à 15 heures au 1 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, où étant et conformément à l'article L322-2 du Code des procédures civiles d'exécution, afin de recueillir les renseignements nécessaires à la poursuite d'une procédure de saisie-immobilière concernant le(s) immeuble(s) ci-avant désignés.

Elisant domicile en mon étude et en la Mairie du lieu de situation de l'immeuble.

Sur place j'ai été reçu par Monsieur , gérant de la SCI ainsi déclaré, avec lequel rendez-vous a été préalablement pris, lequel m'a invité à entrer.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Le bien saisi est occupé par Monsieur , gérant de la SCI

RENSEIGNEMENTS UTILES FOURNIS PAR L'OCCUPANT

Article R322-2-4° du code des procédures civiles d'exécution

Il m'est indiqué par Monsieur les éléments suivants :

- L'immeuble bâti a été édifié courant deuxième moitié du 19^{ème} siècle.
- Les dépendances ont été rénovées il y a une quinzaine d'années.
- Il existe un système d'éclairage extérieur.

ENVIRONNEMENT DE DESCRIPTION

Le bien est situé sur la commune de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY (55250), comportant environ 163 habitants (chiffres INSEE de 2022).

Il s'agit d'un vaste ensemble immobilier comportant maison d'habitation avec parking, dépendance / garage, terrain à usage de parc, située dans le département de la Meuse, à environ 13 Km de la commune de Revigny-sur-Ornain (chef-lieu de canton).

Plan de situation des lieux (site INTERNET <https://www.geoportail.gouv.fr>) :



Impression non normalisée du plan cadastral (site INTERNET <https://www.cadastre.gouv.fr>) :



COMPOSITION DU BIEN SAISI

DESCRIPTION GENERALE :

L'ensemble immobilier (parcelles cadastrées section AC n° 98, 99 et 100) est limité par un mur d'enceinte en pierre (avec couverture en tuiles).

Une portion du mur est manquante au fond de la parcelle 98 (côté donnant sur la parcelle voisine n° 93).

L'accès depuis la voie publique se fait à la suite d'un portail métallique noir avec commande électrique, et encadré par des piliers en pierre. L'accès se fait également par une porte métallique à commande électrique. Un interphone est présent à côté de la porte (avec visiophone) – la boîte aux lettres est encastrée dans le mur d'enceinte.

Le portail métallique ouvre sur un espace extérieur goudronné à usage de parking. La seconde portion du parking est surélevée (accès à la suite d'une série de marches en pierre encadrée de deux vases massifs en pierre).

Depuis ce parking, l'accès se fait sur la droite vers un immeuble bâti (en forme de L) à usage de garage, dépendances, salle technique.

Le parking mène tout droit vers un immeuble bâti à usage d'habitation.

A la suite des immeubles bâties, se trouvent : une terrasse goudronnée (comportant une table en pierre), un terrain à usage de jardin (parcelle n° 99), partiellement engazonné et comportant les éléments suivants :

- Arbres et arbustes
- Piscine
- Immeuble bâti à usage de serre.

A la suite, le terrain situé sur les parcelles cadastrées section AC n° 98 et 99 est à usage de parc et comporte massifs arboricoles, arbres.

Vues extérieures de l'immeuble depuis la voie publique :







Vues du terrain, jardin, parc :

















IMMEUBLE BATI A USAGE D'HABITATION

Immeuble édifié sur 3 niveaux :

- Rez-de-chaussée
- Premier étage
- Deuxième étage partiellement aménagé et grenier.

La maison comporte encore une cave voutée.

L'ensemble immobilier est en très bon état général au niveau des revêtements apparents, portes, fenêtres. Il n'a pas été constaté de marque d'humidité, infiltration, dégradations dans les lieux visités.

Accès à la suite d'une porte en bois plein (2 vantaux) avec imposte vitré.

REZ-DE-CHAUSSEE

La porte ouvre sur un hall / sas d'entrée, qui à la suite d'une seconde porte ouvre sur un large couloir.

Le couloir distribue :

- A droite : sur le salon
- A gauche et successivement : vers le bureau, la montée d'escalier, la descente d'escalier menant à la cave voutée, les WC
- Au fond : sur la salle à manger qui communique avec le salon (à sa droite), et ouvre sur la cuisine à sa gauche. A la suite de la cuisine, on trouve une salle d'eau, qui ouvre elle-même sur le bureau.

Sas d'entrée

Au sol, on trouve un dallage en pierre naturelle.

Murs : pierre apparente (en partie basse) et plaques de plâtre peintes avec placard encastré comportant le compteur électrique.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec 2 arrivées électriques pour spots lumineux.

Présence d'un radiateur avec robinet thermostatique.

Vues de cet espace :





Couloir

Séparé du sas par une porte en bois avec portion vitrée, 2 vantaux.

Au sol, on trouve un dallage en pierre naturelle.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec 2 arrivées électriques pour spots lumineux.

Le couloir comporte 2 radiateurs avec robinets thermostatique.

Vue du couloir :



Salon

Au sol, on trouve un dallage en pierre naturelle.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivées électriques pour une série de 14 spots lumineux.

La pièce comporte une cheminée en pierre (avec une niche sur une paroi de la cheminée).

La pièce comporte 2 fenêtres, deux vantaux, double vitrage, encadrement PVC (volets roulants électriques).

La pièce est encore équipée d'un bloc de pompe à chaleur.

Le salon comporte également une porte-fenêtre, 2 vantaux, double vitrage.

Vues du salon :









Salle à manger à la suite

Au sol, on trouve un dallage en pierre naturelle.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivées électriques pour une série de 3 spots lumineux.

La pièce comporte une fenêtre, deux vantaux, double vitrage, encadrement PVC (volets roulants électriques).

Vues de la salle à manger :





Cuisine

La cuisine s'ouvre depuis la salle à manger par une porte coulissante vitrée.

Au sol, on trouve un dallage en pierre naturelle.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivées électriques pour une série de 16 spots lumineux.

La pièce comporte 2 fenêtres, double vitrage, encadrement PVC (volets roulants électriques), l'une simple vantail, l'autre à 2 vantaux.

La cuisine comporte les éléments suivants :

- un îlot vaguement central
- ensemble mobilier composé de caissons hauts et bas
- 3 fours de marque MIELE (dont un four micro-onde)
- un évier une vasque avec robinet mitigeur – plan de travail – hotte aspirante.

Présence d'un radiateur avec robinet thermostatique.

Vues de la cuisine :







Salle d'eau

Accessible depuis la cuisine à la suite d'une porte en bois plein (avec 2 clenches en métal).

Sol : carrelage

Murs : couverts de faïence murale.

Plafond : lambris PVC.

La salle d'eau comporte une fenêtre, deux vantaux, double vitrage, encadrement PVC.

La pièce est équipée par :

- Un meuble colonne 2 portes
- Un meuble bas 3 caissons
- Un mobilier haut 2 caissons
- Un évier une vasque avec robinet mitigeur

Vues de la salle d'eau :





Bureau

Accessible depuis la salle d'eau à la suite d'une porte en bois plein.

Également accessible depuis le couloir par une porte en bois plein.

Au sol, on trouve un dallage en pierre naturelle.

Murs : papier-peint sur plaques de plâtre.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivée électrique pour point lumineux.

La pièce comporte une cheminée en pierre (avec plaque de cheminée).

La pièce comporte une fenêtre, deux vantaux, double vitrage, encadrement PVC (volets roulants électriques).

La pièce est encore équipée d'un bloc de pompe à chaleur.

Le salon comporte également une porte-fenêtre, 2 vantaux, double vitrage.

Vues du bureau :







WC du rez-de-chaussée

Accessible à la suite d'une porte en bois plein.
Espace équipé d'un WC.

PREMIER ETAGE

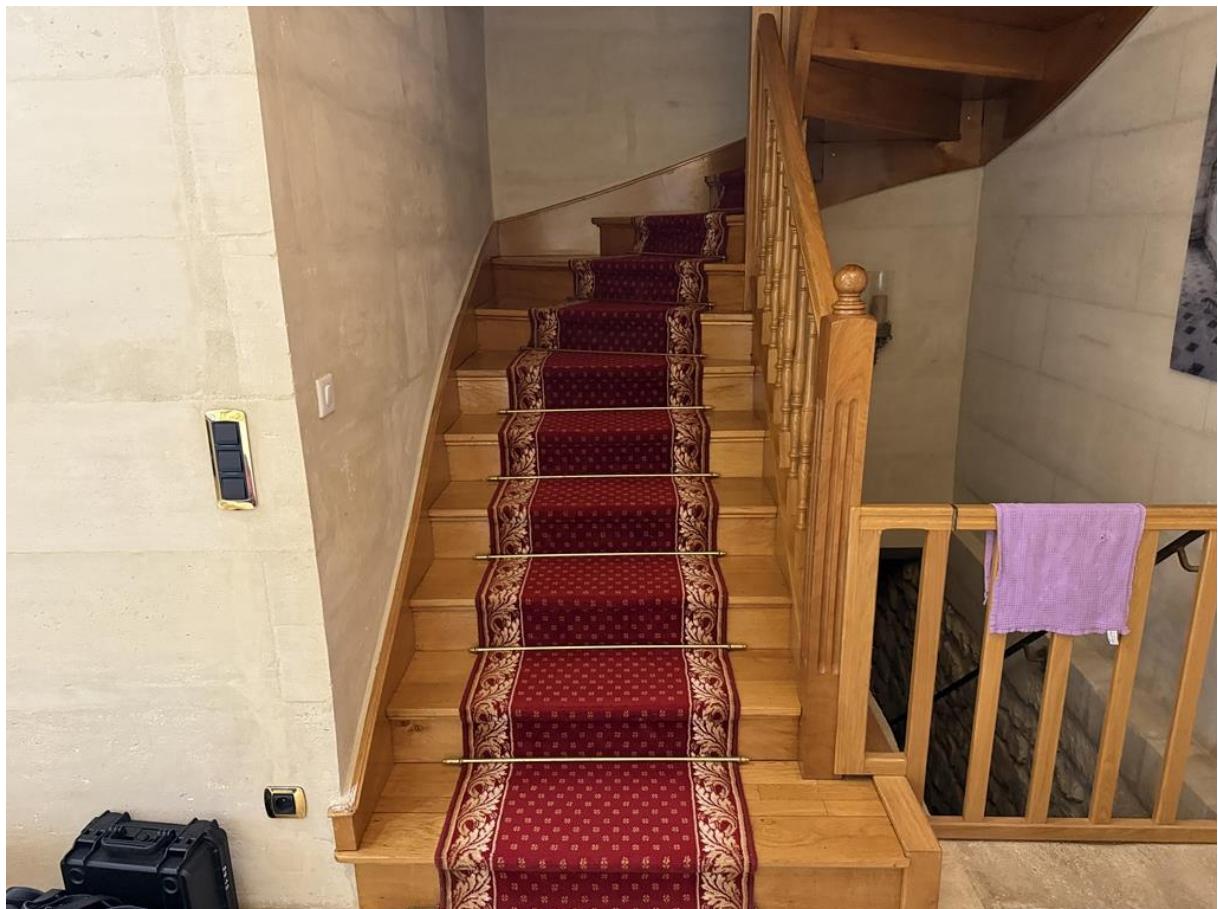
Accessible par une montée d'escalier avec escalier en bois (marche et contremarche) et équipée d'une rampe d'escalier en bois.

La montée comporte un point lumineux.

Les murs de la montée d'escalier sont en pierres apparentes – et comportent des boiseries en portio vaguement centrale.

En partie haute de cette montée d'escalier, le mur comporte un vitrail.

Vues de la montée d'escalier :





Palier

La montée d'escalier débouche sur un palier, qui comporte une garde-corps le long de la montée d'escalier, qui débouche sur un espace comportant 2 colonnes en pierre.

Sol : parquet flottant.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec série de 3 spots lumineux.

Le palier distribue :

- Portion droite : vers 3 chambres et une salle de bains
- Portion gauche : un WC, un dressing, une pièce à usage de buanderie.

Vues du palier :







Première chambre à droite

Porte en bois plein avec 2 clenches en métal doré.

Sol : parquet flottant.

Murs : papier-peint sur plaques de plâtre ; 2 arrivées électriques pour appliques murales.

Plafond : plaques de plâtre peintes.

La chambre comporte une fenêtre, 2 vantaux, double vitrage, encadrement PVC, avec un garde-corps de fenêtre.

Par une porte en bois plein, cette chambre ouvre sur sa salle de bains privative.

Vues de cette chambre :





Salle de bains attenante

Le sol et carrelé et les murs couverts de faïence murale.

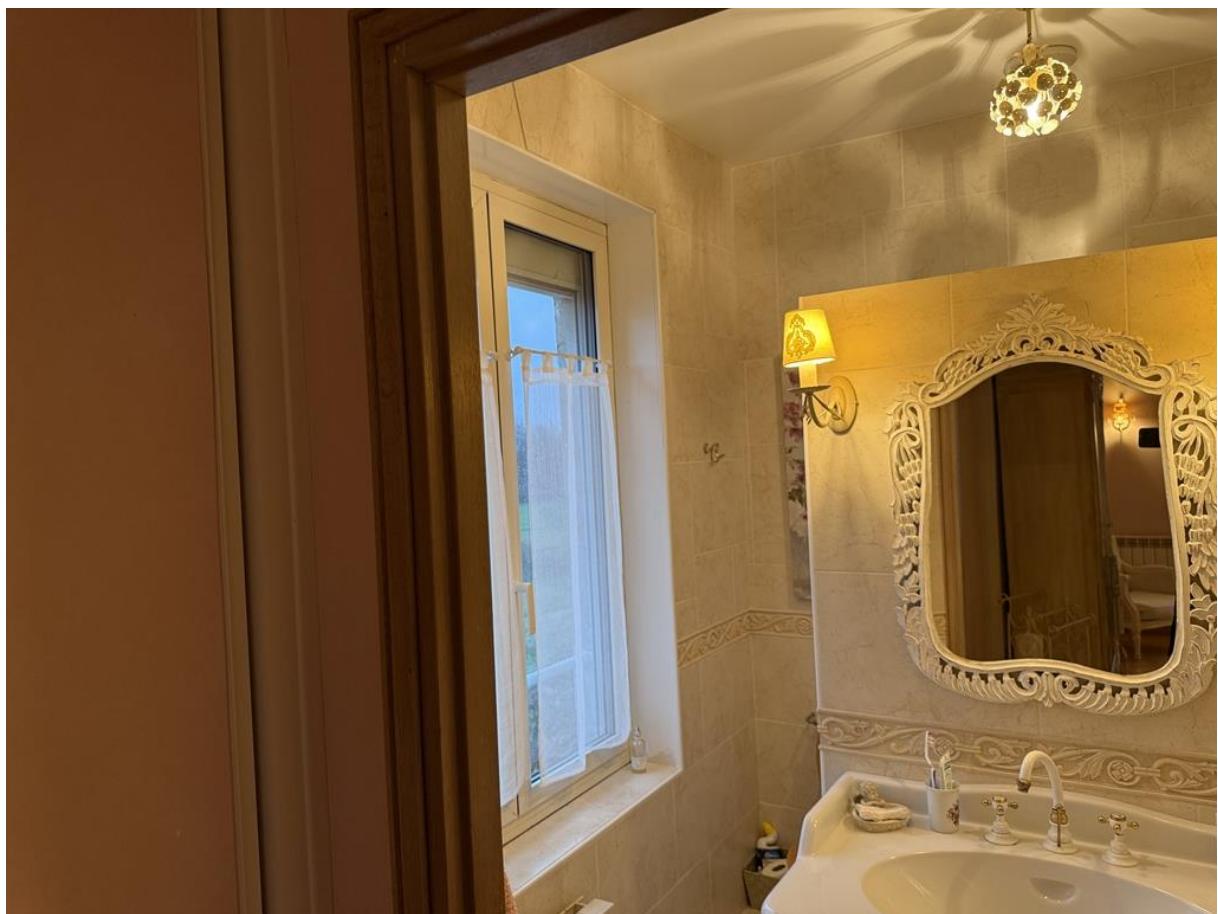
Plafond : plaques de plâtre peintes avec un arrivée électrique pour point lumineux.

La salle de bains comporte une fenêtre, 2 vantaux, double vitrage, encadrement PVC.

La salle de bains est équipée par :

- Un lavabo une vasque (émail) avec 2 robinets
- Une douche (paroi en faïence murale)
- Un WC

Vues de la salle de bains :





Deuxième chambre à droite (à la suite de la précédente)

Porte en bois plein avec 2 clenches en métal.

Sol : parquet flottant.

Murs : papier-peint sur plaques de plâtre.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec une arrivée électrique centrale pour point lumineux.

La chambre comporte une fenêtre, 2 vantaux, double vitrage, encadrement PVC, avec un garde-corps de fenêtre.

La chambre comporte un placard encastré.

Présence d'un radiateur avec robinet thermostatique.

Vues de cette chambre :





Troisième chambre à droite (à la suite de la précédente)

Porte en bois plein avec 2 clenches en métal argenté.

Sol : parquet flottant.

Murs : papier-peint sur plaques de plâtre.

Plafond : Plafond : plaques de plâtre peintes avec une arrivée électrique centrale pour point lumineux

La chambre comporte une fenêtre, 2 vantaux, double vitrage, encadrement PVC, avec un garde-corps de fenêtre.

La chambre comporte un placard encastré.

Présence d'un radiateur avec robinet thermostatique.

Vues de cette chambre :





Salle de bains (fond de portion droite)

Porte en bois plein avec 2 clenches en métal.

Parquet au sol.

Les murs sont couverts de lamelles en bois.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec série de 9 spots lumineux.

La salle de bains est équipée par :

- Un lavabo une vasque et robinet mitigeur
- Une douche avec receveur de douche et parois vitrées.

La salle de bains comporte une baie ovale comportant vitrage non ouvrant.

Vue de la salle de bains :



WC (fond de portion gauche du 1^{er} étage)

Porte en bois plein avec 2 clenches en métal argenté.

Le sol est carrelé – les murs sont couverts de papier-peint – au niveau du plafond, on trouve des plaques de plâtre peintes.

Présence d'une petite fenêtre, 1 vantail, double vitrage, encadrement PVC.

Espace équipé d'un WC.

Vue des WC :



Pièce à usage de dressing

S'ouvre à la suite d'une porte en bois plein avec 2 clenches en métal argenté.
Parquet au niveau du sol.

Plaques de plâtre peintes au niveau des murs et du plafond.

La pièce est aménagé et comporte diverses penderies.

La pièce comporte une fenêtre 2 vantaux, double vitrage, encadrement PVC.

Présence d'un radiateur avec robinet thermostatique.

Vues du dressing :





Le dressing ouvre par une baie sans porte sur une nouvelle salle de bains (avec WC séparé à la suite d'une porte en bois plein).

Salles de bains (attenante au dressing)

Le sol est carrelé et les murs sont couverts de faïence murale.
Plafond : plaques de plâtre peintes avec série de spots lumineux.

La salle de bains est équipée par :

- Une baignoire (ovale) comportant 2 marches d'accès.
- Une douche avec parois vitrées
- Un lavabo 2 vasques (blanc émail) avec robinets mitigeurs – meuble sous lavabo.

La pièce comporte une fenêtre 2 vantaux, double vitrage, encadrement PVC.

Présence d'un radiateur avec robinet thermostatique.

Vues de la salle de bains :







Pièce à usage de buanderie

Porte en bois plein avec 2 clenches en métal.

Le sol est carrelé.

Murs : couverts pour partie de toiles de verre peintes et pour une portion par de la faïence murale – présence d'une arrivée électrique pour applique murale.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivée électrique pour tube fluorescent.

Présence d'un thermostat d'ambiance.

La pièce comporte un placard encastré avec porte coulissante.

Cette pièce comporte un évier 2 vasques (émail, blancs) avec robinets mitigeurs.

La pièce comporte une fenêtre 2 vantaux, double vitrage, encadrement PVC.

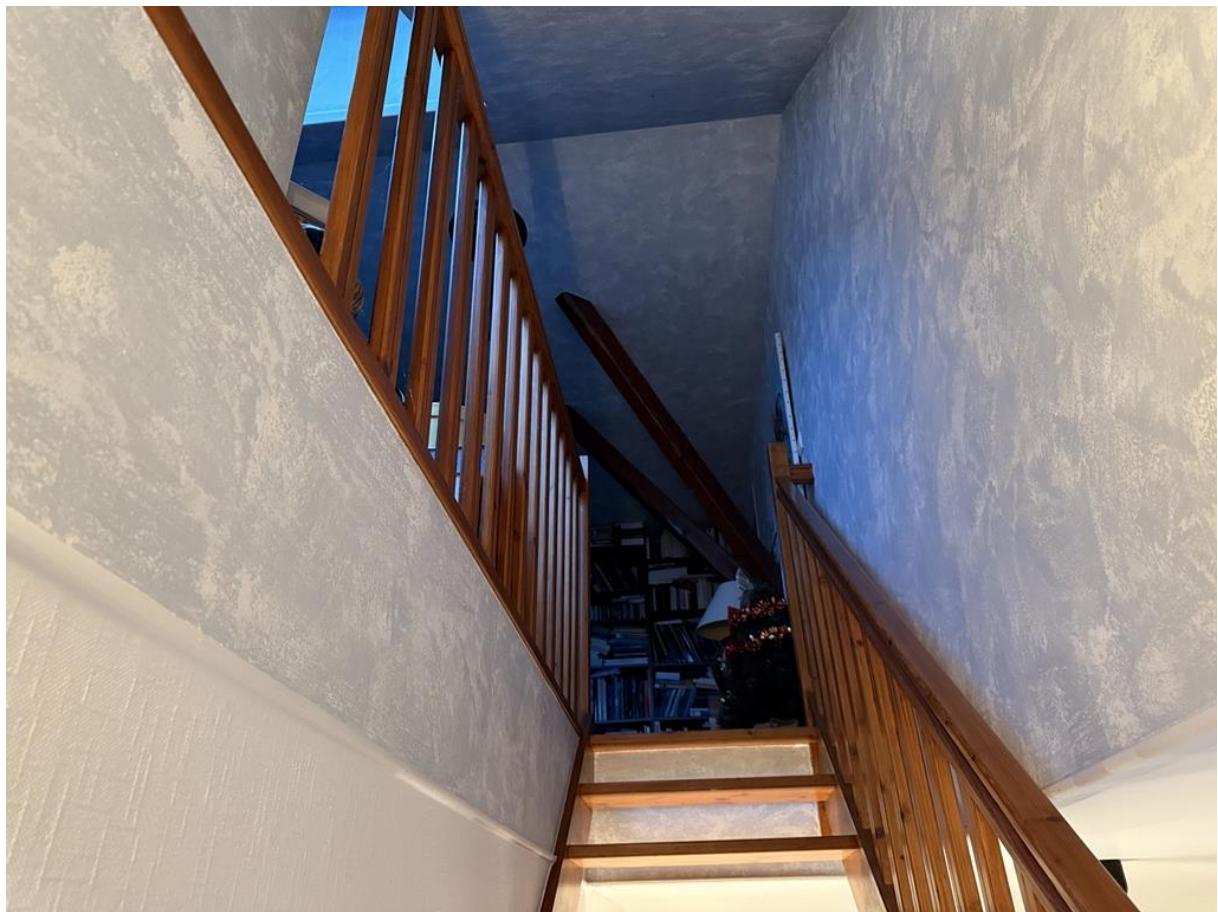
Vues de cette pièce





Depuis cette pièce, une montée d'escalier avec escalier bois (sans contremarche) et rampe d'escalier en bois mène au dernier niveau :





DEUXIEME ETAGE

La montée d'escalier débouche sur une pièce à usage de bibliothèque, qui ouvre sur un dégagement ouvrant lui-même et de part et d'autre :

- Sur une petite pièce à usage de dressing
- Sur le grenier.

Bibliothèque

Sol : parquet ancien.

Murs : papier-peint sur plaques de plâtre.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivées électriques pour 2 spots lumineux.

La pièce comporte une fenêtre de toit, double vitrage, encadrement bois.

La pièce comporte une bibliothèque aménagée.

La pièce comporte 4 poutres en bois apparentes.

Une baie pur porte est située au fond à droite.

Vues de la bibliothèque :





Dégagement

Accessible depuis la pièce précédente par une porte en bois plein.

Sol : parquet ancien.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivées électriques pour 2 spots lumineux.

Présence d'une poutre apparente en bois.

Vue du dégagement :



Pièce à usage de dressing

Accessible depuis le dégagement par une porte en bois plein.

Sol : parquet ancien.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec arrivées électriques pour 2 spots lumineux (voute en pente).

Pièce borgne.

Vues du dressing :





GRENIER

Accessible depuis le dégagement à la suite d'une porte en bois plein.

Plancher bois au niveau du sol.

Espace brut sous charpente bois.

Vues du grenier :





CAVE

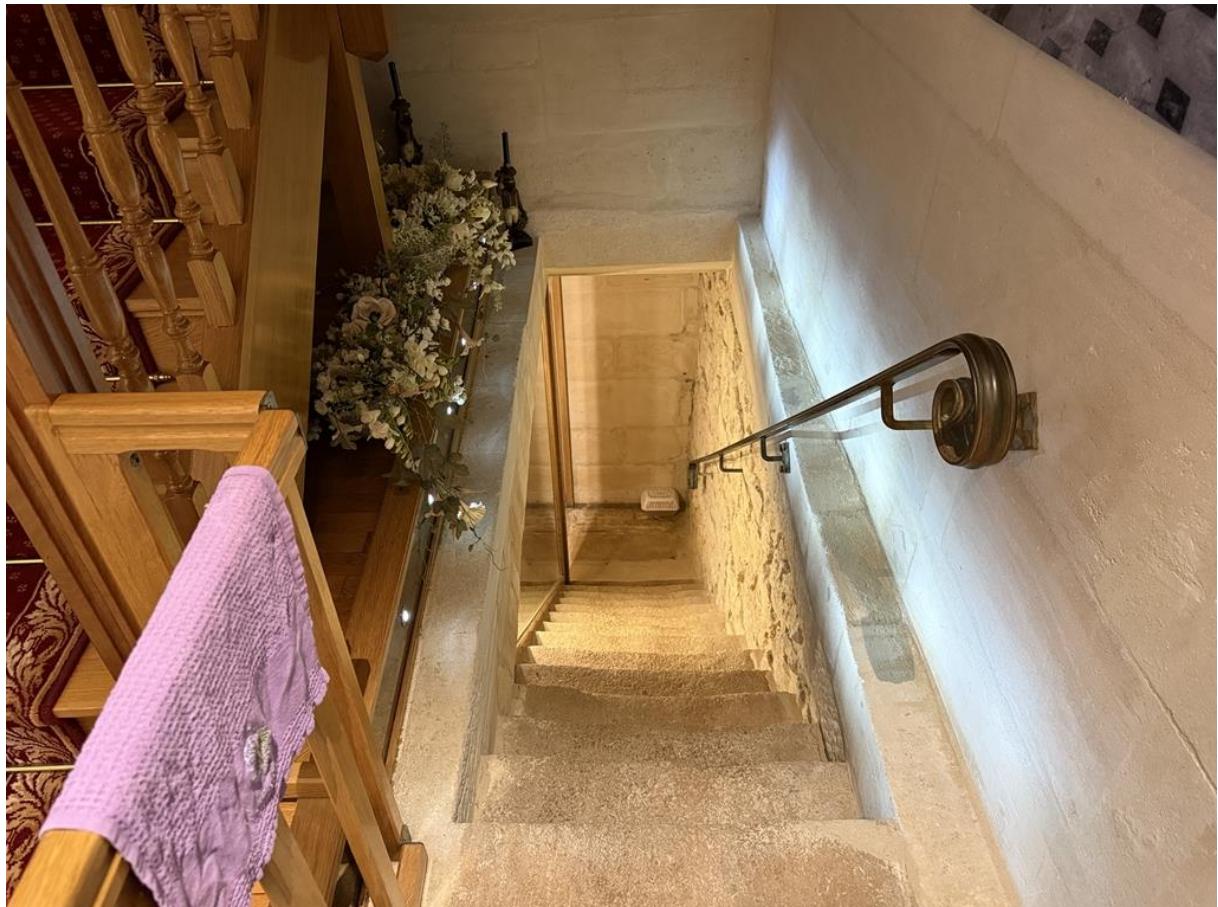
Accessible à la suite d'un escalier en pierre (et depuis le couloir du rez-de-chaussée) comportant une main courante métallique.

La partie haute et à gauche en descendant l'escalier est éclairée.

Il s'agit d'une cave voutée avec dallage pierre naturel au niveau du sol, et pierres apparentes au niveau des murs et de la voûte.

Une baie vitrée donne sur l'escalier d'accès.

Vues de la cave et de la descente d'escalier :





GARAGES ET DEPENDANCES

Il s'agit d'un vaste immeuble bâti (2 corps formant un L) aux murs crépis blancs et à la couverture en tuiles.

En façade, niveau parking, on trouve 2 portes de garage, 1 porte et 3 fenêtres.

A l'arrière du bâtiment, un trouve en façade, 1 porte PVC 2 vantaux, 3 portes de garage, 1 porte PVC simple vantail, 1 porte-fenêtre 2 vantaux, 1 fenêtre.

1 bloc extérieur de climatisation / pompe à chaleur est adossé à la façade.

L'accès depuis le parking ouvre sur une première salle, vaste, à usage de garage.

Garage 1

Le sol est carrelé.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : dalles de polystyrène – avec 8 arrivées électriques pour points lumineux.

Depuis cette 1^{ère} salle, présence de deux portes latérales, et une porte située au fond et vaguement en face de la porte d'entrée, qui ouvre sur une petite pièce à usage de débarras / atelier.

La 1^{ère} porte latérale ouvre sur une pièce à usage de buanderie, qui ouvre elle-même sur un local chaufferie.

La 2^{ème} porte latérale ouvre sur une pièce à usage de local technique aquarium.

Débarras/ atelier

Le sol est carrelé.

Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes et poutrelles bois.

Vues du débarras :





Garage 2

Accessible à la suite de 5 marches depuis l'atelier.

Le sol est carrelé.

Murs : plaques de plâtre peintes.

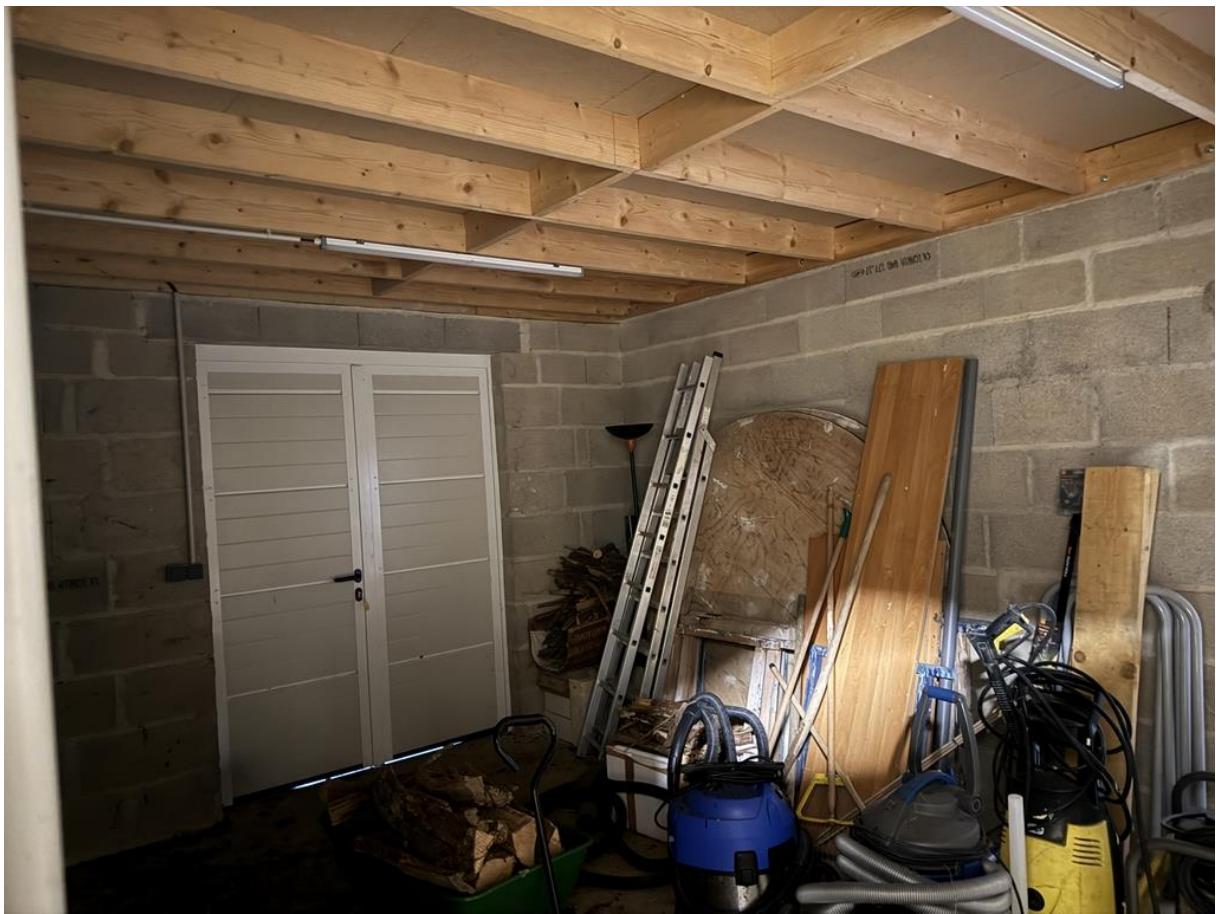
Plafond : voute en pente - dalles de polystyrène – avec 6 arrivées électriques pour tubes fluorescents.

Présence de 3 portes de garage à commande électrique, une porte située face à la porte d'entrée du garage, 1 porte latérale ouvrant sur 1 autre débarras.

Vues de ce garage :







Buanderie

Accès par une porte en PVC, le sol est carrelé et au niveau des murs, on trouve des plaques de plâtre peintes. Au niveau du plafond, on trouve panneaux compressés et poutrelles bois.

La buanderie comporte 2 fenêtres, simple vantail, encadrement PVC.

Local chaufferie

Accessible depuis la buanderie par une porte en bois plein peinte.

Le sol est carrelé et au niveau des murs, on trouve des plaques de plâtre peintes. Au niveau du plafond, on trouve dalles de polystyrène et 5 arrivées électriques pour points lumineux.

La pièce comporte une fenêtre.

Vues de ce local :



Local technique aquarium

Local en 2 parties, la seconde étant surélevée vis-à-vis de la première et accessible à la suite d'un escalier métallique (et une porte en bois plein).

Le sol est carrelé.

Murs : plaques de plâtre peintes pour partie et faïence murale.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec multiples spots lumineux.

Le local comporte un système complet de filtration pour aquarium.

Vues de ce local :







Combles de la dépendance

Accessibles par un escalier en bois (sans contremarche) avec rampe en bois.

Sol : panneaux compressés.

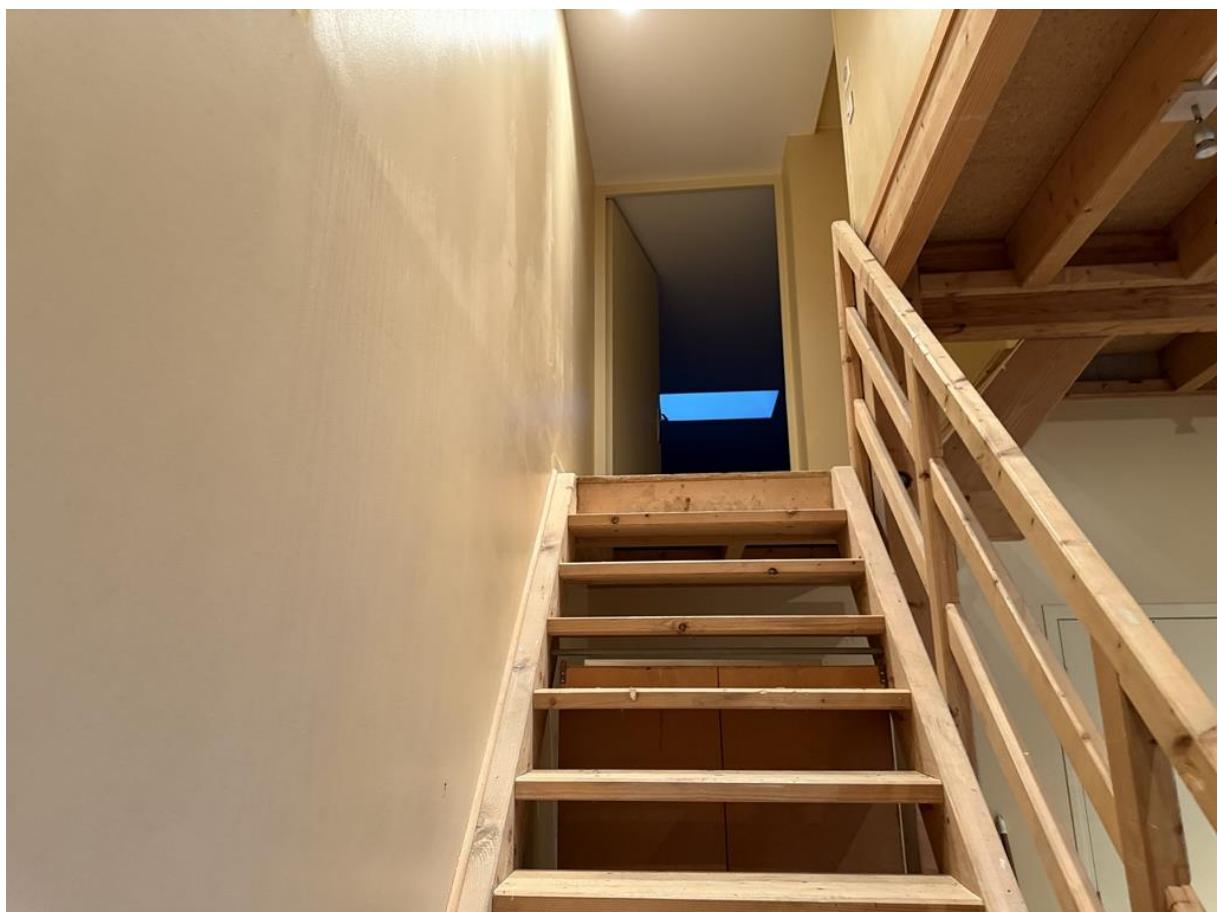
Murs : plaques de plâtre peintes.

Plafond : plaques de plâtre peintes avec 4 arrivée électriques pour points lumineux.

Cette salle comporte une fenêtre, simple vantail, encadrement PVC, double vitrage.

Cette pièce comporte un puit de lumière.

Vues de cet espace :





SERRE

Accessible depuis le terrain situé à l'arrière de la maison d'habitation.

La serre comporte une portion aménagée comportant le système de filtration de la piscine.

Sol : dallage pierre

Murs : lambris bois

Voute : lamelle PVC comportant une série d'arrivées électriques pour spots lumineux.

La serre comporte une portion vitrée avec armatures métalliques.

Vues de la serre :







DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Au cours de mes opérations, je suis accompagné du cabinet AGENDA DIAGNOSTICS (ESPACE DRIANT 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE) chargé de réaliser les diagnostics immobiliers.

Le diagnostiqueur immobilier, habilité à cet effet et précité, me précise que la surface de référence retenue est de 300 m². Le détail de surface des pièces est communiqué à la suite du rapport établi par ce dernier.

Le diagnostic relatif au contrôle de l'assainissement est réalisé par le contrôleur du SYNDICAT MIXTE GERMAIN GUERARD, 44, rue Berne - Beauzée sur Aire 55250 BEAUSITE.

Les différents diagnostics immobiliers sont joints à la présente procédure.

Sous toutes réserves,

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit, selon les déclarations qui m'ont été faites. A chaque personne rencontrée j'ai décliné mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma visite, autorisation m'ayant ensuite été donnée afin de réaliser la présente mesure et d'effectuée toute photographie.

Le présent Procès-verbal de description des lieux :

- est établi en 84 pages (hors annexes)
- comporte une vue aérienne des lieux
- comporte une carte cadastre
- comporte 103 photographies non retouchées prises par moi au moment de mes opérations

Me Jean-Sébastien PIETON
Commissaire de Justice associé



Emolument	221,36
SCT	9,40
Vacation	300,60

H.T.	531,36
Tva 20%	106,27

Coût de l'acte	637,63

ANNEXE

Dossier de Diagnostic Technique

Dossier de Diagnostic Technique

Vente



AMIANTE



PLOMB



ÉLECTRICITÉ



DPE



ERP



Adresse de l'immeuble

1, GRANDE RUE
55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY

Date d'édition du dossier

26/11/2025

Donneur d'ordre
SELARL ANGLEDROIT COMMERCY



RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique ⁽⁵⁾
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment ⁽⁶⁾
- Information sur la présence d'un risque de mérulé ⁽⁶⁾
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées ⁽⁷⁾
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet ⁽⁸⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ⁽⁹⁾
- État de l'installation intérieure d'électricité ⁽¹⁰⁾
- État de l'installation intérieure de gaz ⁽¹⁰⁾
- État de l'installation d'assainissement non collectif ⁽¹¹⁾
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) ⁽¹²⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)

⁽¹⁾ Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

⁽²⁾ À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

⁽³⁾ Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)

⁽⁴⁾ Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes

⁽⁵⁾ Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE

⁽⁶⁾ Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

⁽⁷⁾ Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine

⁽⁸⁾ Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère

⁽⁹⁾ Si immeuble construit avant le 01/01/1949

⁽¹⁰⁾ Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

⁽¹¹⁾ Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

⁽¹²⁾ Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr



Nos services de confiance

DIAG MAG

Un magazine gratuit d'informations sur les pathologies du diagnostic



DIAG PAY

Paiement direct en ligne



DIAG ZEN

Des questions sur votre rapport ?
SAV postdiagnostic pour vous accompagner



DIAG ASSIST

Quel diagnostic, pour quel bien ?
Téléchargez l'appli Diag Assist !



N'hésitez pas à cliquer sur les QR codes contenus dans les rapports

Note de synthèse



<u>Adresse de l'immeuble</u> 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY	<u>Date d'édition du dossier</u> 26/11/2025	<u>Réf. cadastrale</u> AC / 99
	<u>Donneur d'ordre</u> SELARL ANGLEDROIT COMMERCY	<u>N° lot</u> Sans objet

Descriptif du bien : Maison d'habitation

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.

	AMIANTE	Absence de matériaux et produits contenant de l'amiante	Limite de validité : Aucune (obligations réglementaires à vérifier)
	PLOMB	Absence de risque d'exposition au plomb	Limite de validité : (En cas de présence de plomb) Vente : 25/11/2026 Location : 25/11/2031
	ÉLECTRICITÉ	Présence d'une ou plusieurs anomalies	Constatations diverses : Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés Limite de validité : Vente : 25/11/2028 Location : 25/11/2031
	DPE	182 kWh_{EP}/m²/an  182 kWh/m²/an  39 kg CO₂/m²/an	Limite de validité : 25/11/2035
	ERP	Plan de prévention des risques : Aucun – Sismicité : 1 (très faible) – Secteur d'information sur les sols : Non – Potentiel radon niveau 3 : Non – Recul du trait de côte : Non concerné – Obligations débroussaillement : Non	Limite de validité : 25/05/2026

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Listes A & B

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse :

**1, GRANDE RUE
55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY**

Référence cadastrale :

AC / 99

Lot(s) de copropriété :

Sans objet N° étage : **Sans objet**

Nature de l'immeuble :

Maison individuelle

Étendue de la prestation :

Parties Privatives

Destination des locaux :

Habitation

Date permis de construire :

Non communiquée



DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : **SCI – 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : **Huissier**

Identification : **SELARL ANGLEDROIT COMMERCY – 32, AVENUE CARCANO 55200 COMMERCY**

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Opérateur de repérage :

Arnaud BERTRAND

Certification n°C3195 délivrée le 31/12/2024, valable jusqu'au 31/12/2031 par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES) Avec mention

Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics :

AMDI

ESPACE DRIANT – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

N° SIRET : 491 186 102 00043

Compagnie d'assurance :

AXA

N° de police : **10755853504**

Validité : **Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **D2511-043 #A**
Ordre de mission du : **19/11/2025**
L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) : **SELARL ANGLEDROIT COMMERCY (Huissier), SCI** (Propriétaire) **Aucun**
Document(s) fourni(s) : **Aucun**
Moyens mis à disposition : **Sans objet**
Laboratoire(s) d'analyses : **Maison meublée**
Commentaires :

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence d'amiante
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Article R1334-14 du Code de la Santé Publique : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâties
- Articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique : Obligations des propriétaires de tout ou partie d'immeubles bâties en matière de repérage
- Articles R1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique : Établissement des repérages et rapports de repérage
- Articles R1334-23 et R1334-24 du Code de la Santé Publique : Compétences des personnes et des organismes qui effectuent les repérages, les mesures d'empoussièvement et les analyses des matériaux et produits
- Articles R1334-26 à R1334-29-2 du Code de la Santé Publique : Obligations issues des résultats des repérages
- Article R1334-29-7 du Code de la Santé Publique : Constitution et communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante
- Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : Programmes de repérage de l'amiante
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPÉRAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.**

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

Dates de visite et d'établissement du rapport

Visite effectuée le **19/11/2025**

Rapport rédigé à **BELLEVILLE SUR MEUSE**, le **26/11/2025**

Opérateur de repérage : **Arnaud BERTRAND**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

Signature de l'opérateur de repérage



Cachet de l'entreprise



AMDI

ESPACE DRIANT
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

Tél : 03 29 80 57 72

SIRET : 491 186 102 00043 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périmétriques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Éléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardage bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

Constatations diverses

Néant

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
 - ▶ Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :
 - Sur décision de l'opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la Liste B) ;
 - Après analyse : Prélèvement d'un échantillon représentatif du matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d'expliciter la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTÉRIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')
Sondages et prélèvements	Px	Référence du prélèvement
	Dx	Référence de la décision opérateur (DO)
	Zx	Référence de la zone présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) Une ZPSO est la partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages ou parties d'ouvrage sont semblables. Chaque ZPSO comporte un ou plusieurs prélèvement(s) ou décision(s) de l'opérateur. Le récapitulatif des ZPSO figure au tout début des Annexes.
	⊗	Prélèvement : si le pictogramme est rouge, alors le matériau ou produit est amiante
	⊗	Prélèvement négatif, en contradiction avec la ZPSO à laquelle il est rattaché, qui est amiante
	●	Sondage : si le pictogramme est rouge, alors le matériau ou produit est amiante Le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif.
	ⓐ	Présence d'amiante
Paroi	?	Susceptible de contenir de l'amiante, en attente de résultat d'analyse
	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
	SO	Sol
État de conservation (EC)	PL	Plafond
	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante
Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
	AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)
	AC2	Action corrective de 2 nd niveau (arrêté du 12/12/2012)
Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
	SNE	Surveillance du niveau d'empoussièlement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
	TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogramme 'a' souligné en rouge et prélèvement ou sondage en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante ou en attente de résultats d'analyse, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison Rez de chaussée Entrée couloir	1	Mur(s) Pierres apparentes (Mur A)		
	2	Mur(s) Pierres apparentes (Mur B)		
	3	Mur(s) Pierres apparentes (Mur C)		
	4	Mur(s) Pierres apparentes (Mur D)		
	5	Plafond Enduit peinture		
	6	Plancher pierres apparentes		
Maison Rez de chaussée Bureau	11	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur A)		
	12	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur B)		
	13	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur C)		
	14	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur D)		
	15	Plafond Enduit peinture		
	16	Sol pierres apparentes		
Maison Rez de chaussée Salle à manger salon	21	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)		
	22	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)		
	23	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)		
	24	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)		
	25	Plafond Enduit peinture		
	26	Sol pierres apparentes		
Maison Rez de chaussée Hall	31	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)		
	32	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)		
	33	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)		
	34	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)		
	35	Plafond Enduit peinture		
	36	Sol Marbre pierres apparentes		
Maison Rez de chaussée WC n°1	41	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur A)		
	42	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur B)		
	43	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur C)		
	44	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur D)		
	45	Plafond Enduit peinture		
	46	Plancher pierres apparentes		
Maison Rez de chaussée Cuisine	49	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)		
	50	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)		
	51	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)		
	52	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)		
	53	Plafond Enduit peinture		
	54	Sol pierres apparentes		

	271	Mur(s) Lambris bois
	272	Mur(s) Pierres
Maison Rez de chaussée	273	Mur(s) Verre
Serre	274	Plafond Lambris PVC
	275	Plafond Verre
	276	Sol Pierres
	61	Mur(s) Faïence (Mur A)
	62	Mur(s) Faïence (Mur B)
Maison Rez de chaussée	63	Mur(s) Faïence (Mur C)
Cellier	64	Mur(s) Faïence (Mur D)
	65	Plafond lambris P.V.C.
	66	Sol Carrelage
Maison Rez de chaussée	277	Façade Pierres
Extérieur	278	Toiture Tuiles
	76	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	77	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
Maison 1er étage Palier	78	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
	79	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	80	Plafond Enduit peinture
	81	Plancher parquet flottant
	87	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	88	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
Maison 1er étage	89	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
Chambre 1	90	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	91	Plafond Enduit peinture
	92	Plancher parquet flottant
	99	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur A)
	100	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur B)
Maison 1er étage Salle de bains 1	101	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur C)
	102	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur D)
	103	Plafond Enduit peinture
	104	Plancher pierres apparentes
	113	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	114	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
Maison 1er étage	115	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
Chambre 2	116	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	117	Plafond Enduit peinture
	118	Plancher parquet flottant
	125	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	126	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
Maison 1er étage	127	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
Chambre 3	128	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	129	Plafond Enduit peinture
	130	Plancher parquet flottant

	137	Mur(s) Bois (Mur A)
	138	Mur(s) Bois (Mur B)
Maison 1er étage Salle de bains 2	139	Mur(s) Bois (Mur C)
	140	Mur(s) Bois (Mur D)
	141	Plafond Enduit peinture
	142	Plancher Bois
	145	Mur(s) Faïence (Mur A)
	146	Mur(s) Faïence (Mur B)
	147	Mur(s) Faïence (Mur C)
	148	Mur(s) Faïence (Mur D)
Maison 1er étage Buanderie	149	Plafond lambris P.V.C.
	150	Sol Carrelage
	155	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	156	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
	157	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
	158	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	160	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	161	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
Maison 1er étage Dressing	162	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
	163	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	164	Plafond Enduit peinture
	165	Plancher parquet flottant
	173	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	174	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
Maison 1er étage Chambre 4	175	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
	176	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	177	Plafond Enduit peinture
	178	Plancher parquet flottant
	185	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur A)
	186	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur B)
Maison 1er étage Salle de bains 3	187	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur C)
	188	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur D)
	189	Plafond Enduit peinture
	190	Plancher carrelage
	200	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur A)
	201	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur B)
Maison 1er étage WC n°2	202	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur C)
	203	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur D)
	204	Plafond Enduit peinture
	205	Plancher carrelage
	210	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur A)
	211	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur B)
Maison 1er étage WC n°3	212	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur C)
	213	Mur(s) Enduit papier-peint (Mur D)
	214	Plafond Enduit peinture
	215	Plancher carrelage

Maison 2ème étage Bibliothèque	219	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	220	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
	221	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
	222	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	223	Plafond Enduit peinture
	224	Plancher Bois
Maison 2ème étage DGT	228	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	229	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
	230	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
	231	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	232	Plafond Enduit peinture
	233	Plancher parquet flottant
Maison 2ème étage Pièce 1	238	Mur(s) Enduit peinture (Mur A)
	239	Mur(s) Enduit peinture (Mur B)
	240	Mur(s) Enduit peinture (Mur C)
	241	Mur(s) Enduit peinture (Mur D)
	242	Plafond Enduit peinture
	243	Plancher Bois
Maison 2ème étage Grenier	244	Mur(s) Placoplâtre
	245	Plafond/toiture Charpente bois tuiles
	246	Plancher Bois
Dépendances Rez de chaussée Garage n°1	247	Mur(s) Enduit peinture
	248	Plafond dalles faux plafond
	249	Plancher Carrelage
Dépendances Rez de chaussée Atelier	250	Mur(s) Enduit peinture
	251	Plafond Enduit peinture
	252	Plancher Carrelage
Dépendances Rez de chaussée Garage n°2	253	Mur(s) Enduit peinture
	254	Plafond dalles faux plafond
	255	Plancher Carrelage
Dépendances Rez de chaussée Local technique Aquarium	256	Mur(s) Enduit peinture
	257	Plafond Enduit peinture
	258	Sol Carrelage
Dépendances Rez de chaussée Chaufferie	259	Mur(s) Enduit peinture
	260	Plafond Enduit peinture
	261	Sol Carrelage
Dépendances Rez de chaussée Buanderie	262	Mur(s) Enduit peinture
	263	Plancher Carrelage
	264	Plafond Enduit peinture
Dépendances 1er étage Grenier	265	Mur(s) Enduit peinture
	266	Plafond Enduit peinture
	267	Plancher Bois aggloméré
Dépendances 1er étage Combles	268	Mur(s) Parpaings
	269	Sol Béton
	270	Plafond/toiture Tuiles

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

APRÈS ANALYSE

Néant

Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

APRÈS ANALYSE

Néant

ANNEXES

Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Rapports précédemment réalisés

Néant

Plans et croquis

- Planche 1/5 : Maison - Rez de chaussée
- Planche 2/5 : Maison - 1er étage
- Planche 3/5 : Maison - 2ème étage
- Planche 4/5 : Dépendances - Rez de chaussée
- Planche 5/5 : Dépendances - 1er étage

Légende				
	Zone amiantée	Zone non amiantée		Zone incertaine, en attente de résultats d'analyse
	Local non visité		Investigation approfondie à réaliser	 Emplacement du prélèvement (P) ou du sondage (D ou ZPSO)

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
<i>N° dossier :</i> D2511-043 #A	<i>N° planche :</i> 1/5	<i>Version :</i> 1	
<i>Type :</i> Croquis	<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau :</i>	Maison - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif

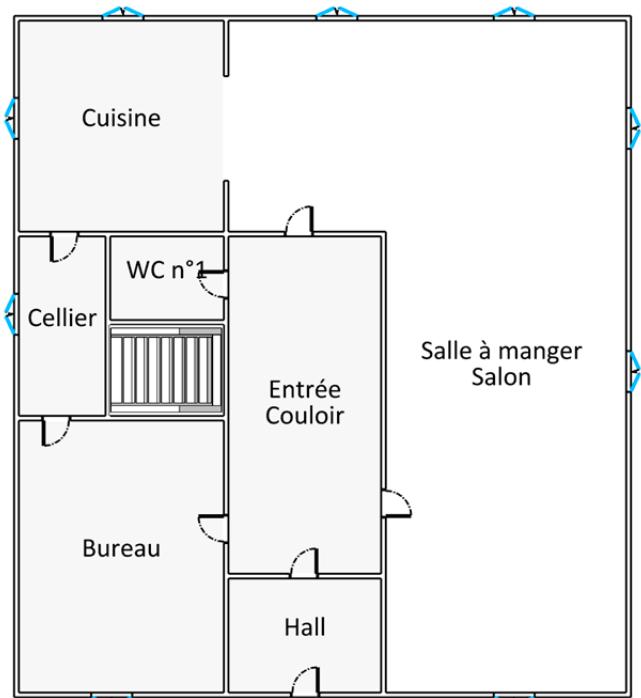
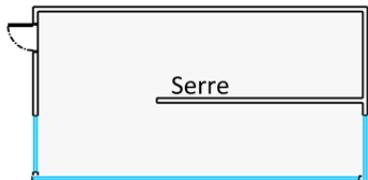


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
<i>N° dossier :</i>	D2511-043 #A		
<i>N° planche :</i>	2/5	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis
<i>Origine du plan :</i>	Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau :</i>	Maison - 1er étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

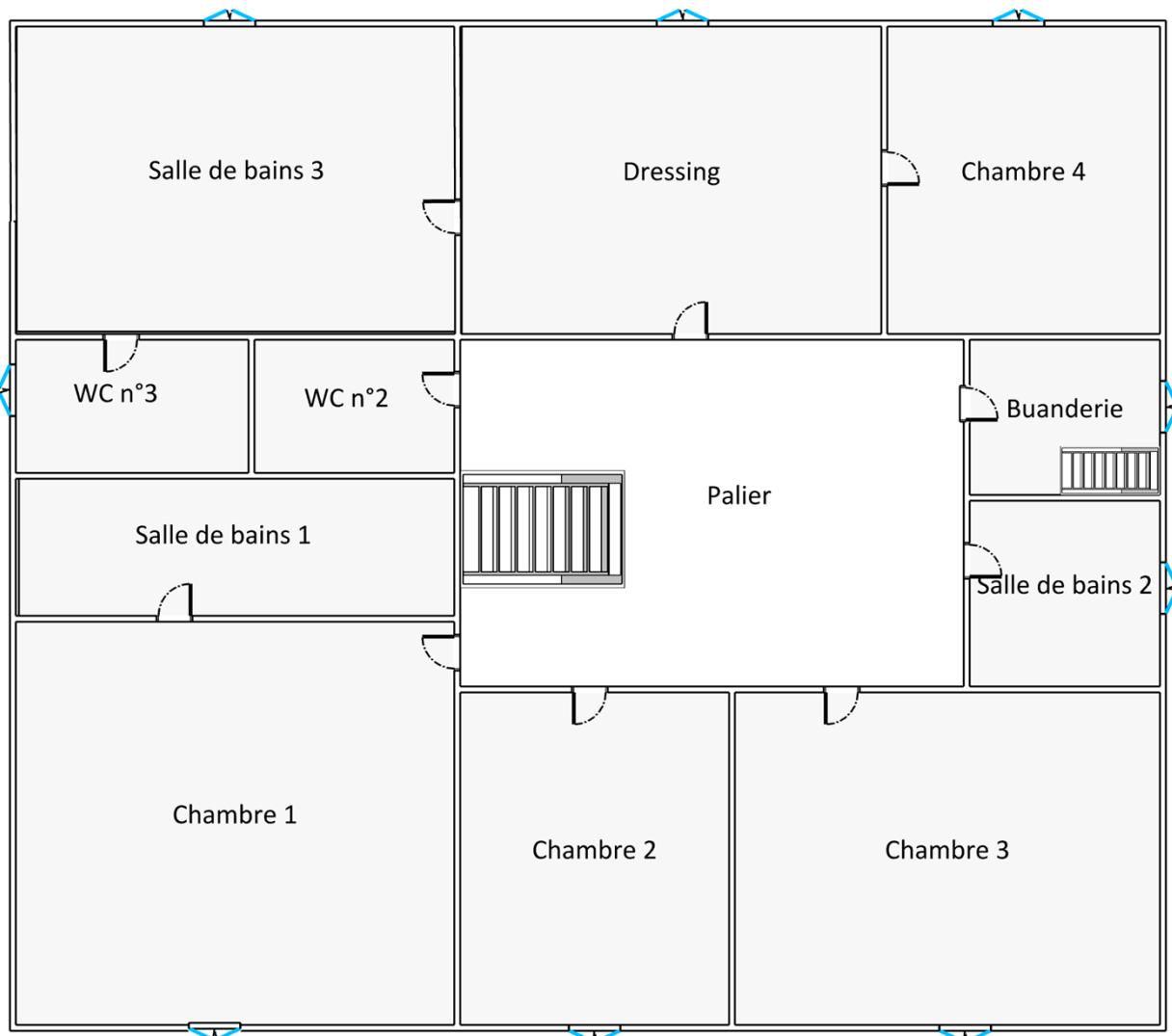


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
<i>N° dossier :</i>	D2511-043 #A		
<i>N° planche :</i>	3/5	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis
<i>Origine du plan :</i>	Cabinet de diagnostic		<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

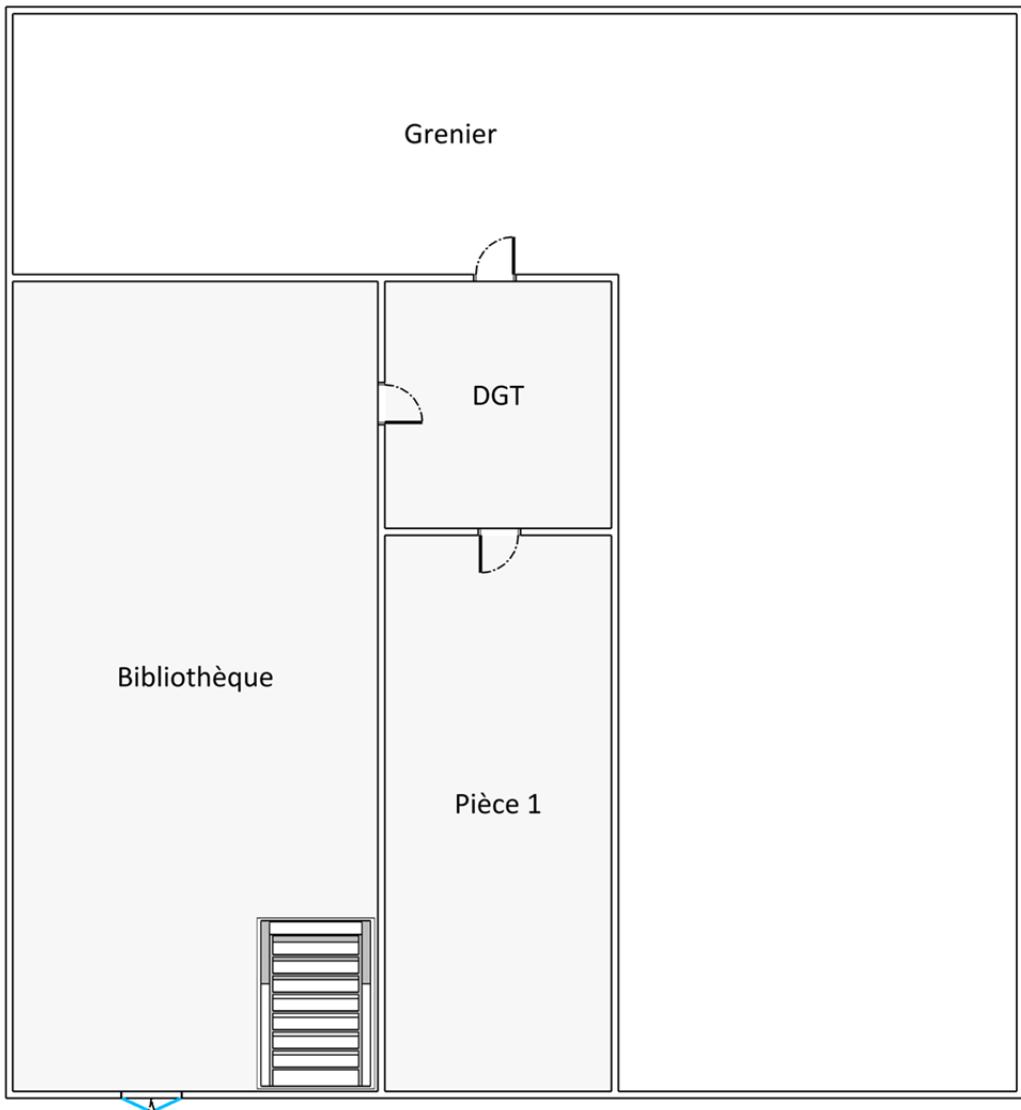


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
<i>N° dossier :</i> D2511-043 #A	<i>N° planche :</i> 4/5	<i>Version :</i> 1	
<i>Type :</i> Croquis	<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau :</i>	Dépendances - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif

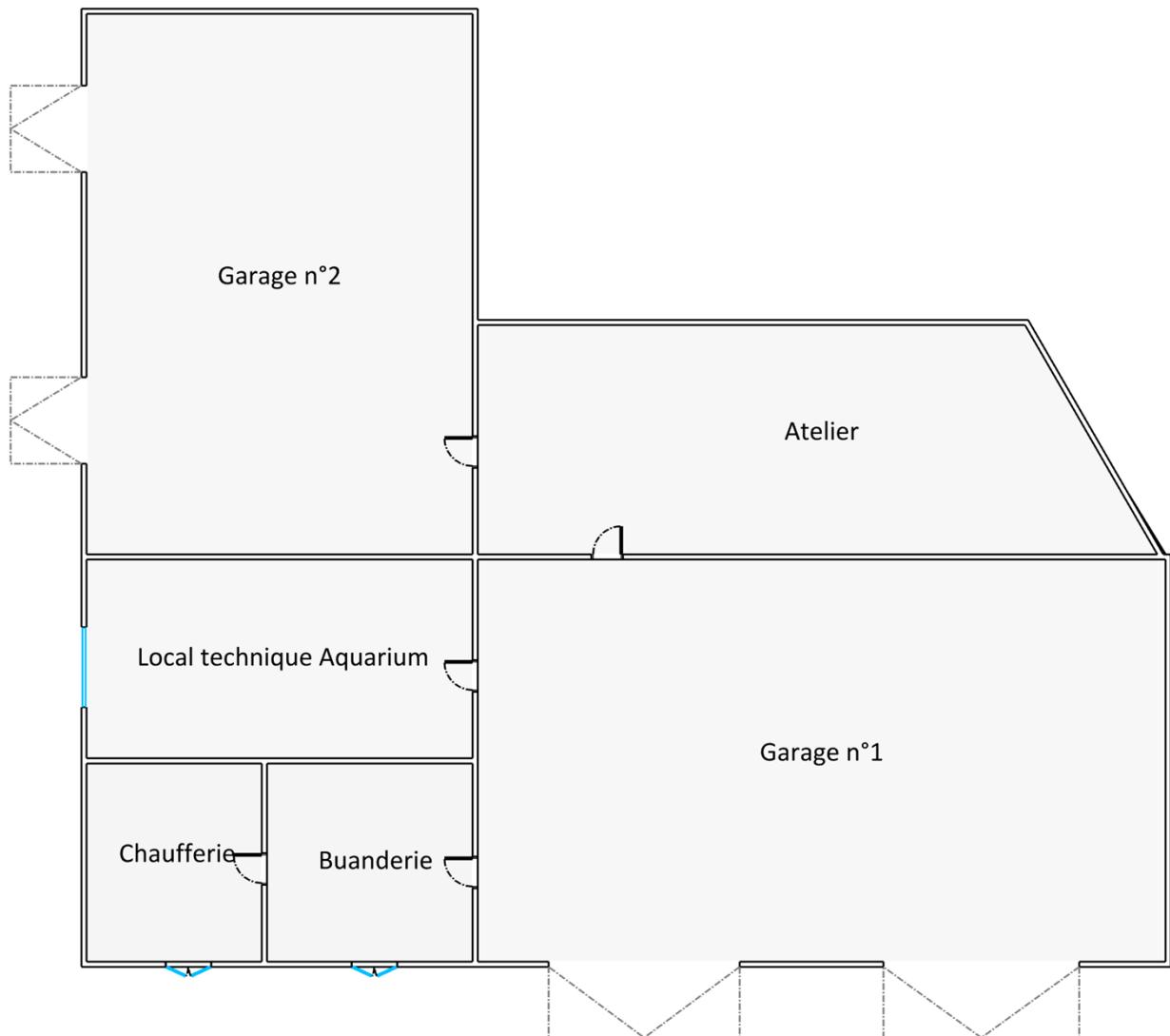
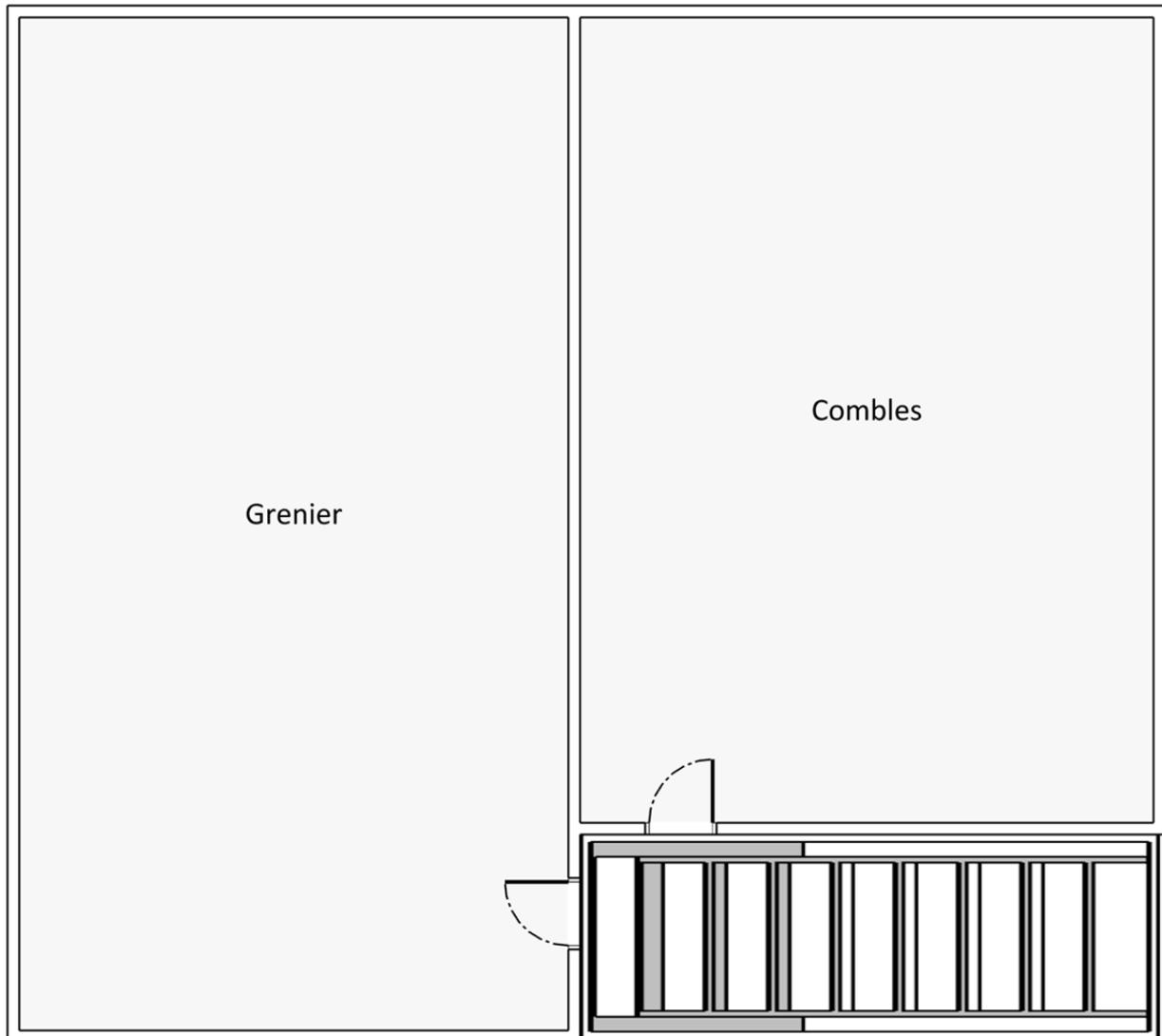


PLANCHE DE REPERAGE USUEL		Adresse de l'immeuble : 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY	
N° dossier : D2511-043 #A			
N° planche : 5/5 Version : 1 Type : Croquis			
Origine du plan : Cabinet de diagnostic		Bâtiment – Niveau : Dépendances - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Attestation d'assurance

RESponsabilité civile entreprise

AXA France IARD atteste que :

AGENCE MEUSE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Monsieur Charles ROBINET
Rue Saint Michel
Espace Drant
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

Beneficiaire du contrat n° 1075555504 soutenu par AGENCE France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait des travaux des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations prévues par l'ordonnance n° 2005- 655 du 5 juillet 2005 et son décret d'application n° 2006- 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 2211-1 à R 221-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que les textes subséquents ;
- Garantir l'assurance des risques de responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Relevage liste A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, relevage liste C, relevage avant travaux immobiliers, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment, pour lesquels une garantie est demandée dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil (Amiante AVEC mention)

Relevage liste A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment, pour lesquels une garantie est demandée dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil (Amiante AVEC mention)

Constat de risque d'exposition au plomb (CRXP), parties privatives et parties communes

Relevage de plombs avant travaux

Meilleur état possible de l'ouvrage dans les possibles

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Etat parasitaire - Diagnostic Mâtelés

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté

Realisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en œuvre des préconisations

Assainissement des sols et des fondations des bâtiments ne comportant qu'un seul logement

Meilleur état possible de l'ouvrage dans les possibles

Measures sur surfaces habitable, util. de plancher - Reliefs de surfaces

Plans et croquis à l'écusson de toute activité de conception

Relevage de plombs avant travaux

Fiche de renseignement immobilière (FRI) / Bati

Etat des lieux locatifs

Constat logement vacant

Prise en compte de la réglementation thermique

Prêt à taxa zéro - Normes d'habilitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic de fumée

Diagnostic de performance numérique

Attribution d'exposition des formations, angles au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat de fumée

Millimètres de copropriété, tantimes de charges

Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif

Contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'assuré au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être soumise conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2026, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Établie à PARIS LA DEFENSE, le 20 décembre 2024, pour la Société AXA

AXA France IARD SA
Société par actions simplifiée 214 799 010 RCS
Siège social : 513, rue de l'Arcis - 75775 Paris Cedex 15 - 231 087 480 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intercommunauté n° FR 14 732 057 450
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 361 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Certifications

La certification
QUALIXPERT
des diagnostics

Certificat N° C3195
Monsieur Arnaud BERTRAND

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 5 juillet 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Audit énergétique	Certificat valable Du 14/04/2025 au 07/07/2029	Arrêté n°2023-1218 du 20 décembre 2023 définissant les critères de certification des compétences et les conditions de délivrance et de maintien de la certification des diagnostics intervenant dans le domaine de l'audit énergétique mentionné à l'article L126-28-1 du Code de la Construction et de l'habitation
Amiante avec mention	Certificat valable Du 31/12/2024 au 30/12/2031	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine de l'amiante avec mention, dépendant, gazi, gaz, électricité, eau, énergie, de leurs organismes de formation et /ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 12/06/2023 au 07/07/2026	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 12/06/2023 au 07/07/2026	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des installations d'électricité, dépendant, gaz, gaz, électricité, eau, énergie, de leurs organismes de formation et /ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 12/06/2023 au 07/07/2026	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des installations de gaz, dépendant, gaz, gaz, électricité, eau, énergie, de leurs organismes de formation et /ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 12/06/2023 au 07/07/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des diagnostics amiante, dépendant, gaz, gaz, électricité, eau, énergie, de leurs organismes de formation et /ou les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 14 avril 2025
Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

PIO Estelle SAINT-PIERRE

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com

RDN Certification de compétence version N 010120

LCC QUALIXPERT 17 rue des canettes - 91100 Claye-Souilly
Tél. : 01 83 73 08 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Claye-Souilly 493 017 832 00026

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Charles ROBINET, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENCE MEUSE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ESPACE DRANT
Rue St Michel - 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
Tél. : 03 29 80 57 72 - Fax : 03 29 80 57 86



Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse :

1, GRANDE RUE
55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY

Référence cadastrale :

AC / 99

Lot(s) de copropriété :

Sans objet

N° étage : Sans objet

Nature du bâtiment :

Maison individuelle

Étendue de la prestation :

Parties Privatives

Contexte de la mission :

Avant vente Avant mise en location

Avant travaux dans les parties communes



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire : SCI - 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY SELARL ANGLEDROIT

Donneur d'ordre : COMMERCY - 32, AVENUE CARCANO 55200 COMMERCY

OPÉRATEUR DU CONSTAT

Rapport édité le : 26/11/2025

Mission réalisée le : 19/11/2025

Auteur du constat : Arnaud BERTRAND

Contrat d'assurance : AXA N° : 10755853504

Validité : Du 01/01/2025 au 31/12/2025

APPAREIL À FLUORESCENCE X

Modèle : FONDIS PB200i

N° de série : 8713

Date chargement source : 25/09/2023

Nature du radionucléide : CO-57

Activité : Recherche plomb dans les peintures



ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées : Oui Non

Par des enfants mineurs : Oui Non

Dont enfants de moins de 6 ans : Oui Non

CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	247	46	201	0	0	0
Pourcentage	100,00 %	18.62 %	81.38 %	0 %	0 %	0 %

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	D2511-043 #P		
Ordre de mission du :	19/11/2025		
L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.			
Opérateur de diagnostic :	Arnaud BERTRAND		
Certification n°C3195 délivrée le 12/06/2023, valable jusqu'au 12/06/2030 par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)			
Année de construction du bien :	Non communiquée		
Occupant des parties privatives :	<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Locataire :	
Accompagnateur(s) :	SELARL ANGLEDROIT COMMERCY (Huissier), SCI		
Document(s) fourni(s) :	Aucun		
Moyens mis à disposition :	Sans objet		
Laboratoire(s) d'analyses :	Maison meublée		
Commentaires :			

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence de plomb
- Articles R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique : Constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

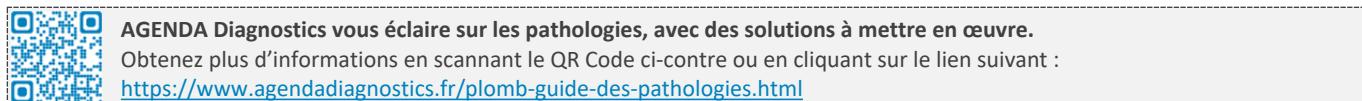
Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.

SYNTHESE DU CONSTAT

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il a été constaté l'absence de risque d'exposition au plomb.**

À défaut d'un CREP des parties communes, le vendeur ne pourra pas être exonéré de la garantie contre les vices cachés concernant sa quote-part des parties communes.

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



Répartition des unités de diagnostic



- Non mesurées
- Classe 0
- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3

Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Le classement des unités de diagnostic est lié à la concentration en plomb et à la nature de la dégradation (voir ci-après § « Méthodologie employée ») :

- ▶ Non mesurées : Mesure impossible (ex : Hauteur > 3 m) ou Mesure inutile (ex : Matériau récent)
- ▶ Classe 0 : $< 1 \text{ mg/cm}^2$
- ▶ Classe 1 : $\geq 1 \text{ mg/cm}^2$ + Non dégradé (ND) ou non visible (NV)
- ▶ Classe 2 : $\geq 1 \text{ mg/cm}^2$ + État d'usage (EU)
- ▶ Classe 3 : $\geq 1 \text{ mg/cm}^2$ + Dégradé (D)

Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	X	
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	X	
SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI		
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	X	
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	X	
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité	X	

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Constatations diverses

Néant

MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm^2 .

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
≥ seuil	Usure par friction, traces de chocs, microfissures...	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes...	État d'usage (EU)	2
		Dégradé (D)	3

LOCAUX VISITÉS & RÉSULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
1					Mesure test	1,0			
404					Mesure test	1,0			

Maison Rez de chaussée Entrée couloir

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
2					Nord	0,2			
3	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,3		0	
4					Ouvrant	0,1			
5	A	Porte	Bois	vernис	Dormant	0,4		0	
6					Ouvrant	0,4			
7	B	Porte	Bois	vernис	Dormant	0,1		0	
8					Ouvrant	0,2			
9	C	Porte	Bois	vernис	Dormant	0,1		0	
10					Ouvrant	0,2		0	
11	D	Porte	Bois	vernис	Dormant	0,6			
-	A	Mur(s)	Pierres apparentes		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Mur(s)	Pierres apparentes		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Mur(s)	Pierres apparentes		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Mur(s)	Pierres apparentes		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **9**

Nombre de mesures : **10**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Maison Rez de chaussée Bureau

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
12					< 1 m	0,1			
13	A	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,6	0		
14					< 1 m	0,3			
15	B	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,2	0		
16					< 1 m	0,5			
17	C	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,3	0		
18					< 1 m	0,2			
19	D	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,4	0		
20					Nord	0,6			
21	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,2	0		
22					Ouvrant	0,1			
23	A	Porte	Bois	vernis	Dormant	0,2	0		
24					Ouvrant	0,3			
25	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,3	0		
26					Ouvrant	0,1			
27	B	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,5	0		
28					Ouvrant	0,3			
29	B	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,2	0		
30					Ouvrant	0,6			
31	B	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,3	0		
-	B	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Cheminée	Pierres apparentes		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **12**

Nombre de mesures : **20**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Maison Rez de chaussée Salle à manger salon

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
32					< 1 m	0,2			
33	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3		0	
34					< 1 m	0,2			
35	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5		0	
36					< 1 m	0,1			
37	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3		0	
38					< 1 m	0,4			
39	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5		0	
40					Nord	0,5			
41	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,2		0	
42					Ouvrant	0,4			
43	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,3		0	
44					Ouvrant	0,5			
45	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,4			
46					Ouvrant	0,4			
47	B	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,5		0	
48					Ouvrant	0,4			
49	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,6		0	
50					Ouvrant	0,4			
51	D	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,2		0	
52					Ouvrant	0,4			
53	B	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,5		0	
54					Ouvrant	0,4			
55	B	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,4		0	
56					Ouvrant	0,4			
57	D	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,1		0	
58					Ouvrant	0,3			
59	D	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,6		0	
-	B	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Porte (s) fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **17**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Nombre de mesures :

28

% d'unités de classe 3 :

0 %

Maison Rez de chaussée Hall

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
60					< 1 m	0,5			
61	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,4		0	
62					< 1 m	0,2			
63	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5		0	
64					< 1 m	0,3			
65	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,4		0	
66					< 1 m	0,5			
67	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1		0	
68					Nord	0,3			
69	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,3		0	
70					Ouvrant	0,2			
71	A	Porte entrée	Bois	vernis	Dormant	0,4		0	
72					Ouvrant	0,2			
73	C	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,2		0	
74					Ouvrant	0,3			
75	D	Porte	Bois	vernis	Dormant	0,2		0	
76					Gauche	0,4			
77		Plinthe(s)	Bois	vernis	Droite	0,3		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **9**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **18**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Rez de chaussée WC n°1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
78					< 1 m	0,5			
79	A	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,5		0	
80					< 1 m	0,5			
81	B	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,2		0	
82					< 1 m	0,3			
83	C	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,6		0	
84					< 1 m	0,4			
85	D	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,3		0	
86					Nord	0,6			
87	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,5		0	
88					Gauche	0,2			
89		Plinthe(s)	Bois	vernis	Droite	0,6		0	
90					Ouvrant	0,4			
91	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,4		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **7**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **14**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Rez de chaussée Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
92					< 1 m	0,1			
93	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,6	0		
94					< 1 m	0,3			
95	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3	0		
96					< 1 m	0,3			
97	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1	0		
98					< 1 m	0,1			
99	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1	0		
100					Nord	0,2			
101	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,5	0		
102					Ouvrant	0,3			
103	B	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,1	0		
104					Ouvrant	0,5			
105	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,6	0		
106					Ouvrant	0,6			
107	D	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,4	0		
108					Ouvrant	0,5			
109	D	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,4	0		
110					Ouvrant	0,6			
111	D	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,5	0		
-	A	Porte	Bois	peinture	Mesure inutile				Matériau récent
-	C	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Matériau récent
-	D	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **20**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Rez de chaussée Cellier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
112					Ouvrant	0,6			
113	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,1	0		
114					Ouvrant	0,5			
115	C	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,6	0		
-	A	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	PL	Plafond		lambris P.V.C.	Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Porte fenêtre	PVC		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Embrasure fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **9**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **4**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Palier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
116					< 1 m	0,3			
117	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1		0	
118					< 1 m	0,2			
119	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5		0	
120					< 1 m	0,5			
121	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,4		0	
122					< 1 m	0,4			
123	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1		0	
124					Nord	0,1			
125	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,2		0	
126					Gauche	0,2			
127		Plinthe(s)	Bois	peinture	Droite	0,4		0	
128	A	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,1		0	
129					Dormant	0,4			
130	B	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,4		0	
131					Dormant	0,3			
132	C	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,6		0	
133					Dormant	0,5			
134	D	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,5		0	
135					Dormant	0,2			

Nombre d'unités de diagnostic : **10**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **20**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
136					< 1 m	0,5			
137	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3	0		
138					< 1 m	0,5			
139	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5	0		
140					< 1 m	0,5			
141	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3	0		
142					< 1 m	0,1			
143	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5	0		
144					Nord	0,3			
145	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,6	0		
146					Ouvrant	0,4			
147	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,1	0		
148					Ouvrant	0,3			
149	D	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,2	0		
150					Ouvrant	0,2			
151	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,1	0		
152					Ouvrant	0,6			
153	B	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,5	0		
154					Ouvrant	0,2			
155	B	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,4	0		
156					Ouvrant	0,6			
157	B	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,3	0		
158					Gauche	0,6			
159	B	Garde Corps	Métal	peinture	Droite	0,1	0		
-	B	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures :

24

% d'unités de classe 3 :

0 %

Maison 1er étage Salle de bains 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
160					< 1 m	0,5			
161	A	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,6		0	
162					< 1 m	0,1			
163	B	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,1		0	
164					< 1 m	0,4			
165	C	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,4		0	
166					< 1 m	0,6			
167	D	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,5		0	
168					Nord	0,6			
169	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,2		0	
170					Gauche	0,6			
171		Plinthe(s)	Bois	vernis	Droite	0,6		0	
172	A	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,5		0	
173					Dormant	0,2			
174					Ouvrant	0,1			
175	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,4		0	
176					Ouvrant	0,2			
177					Dormant	0,3			
178	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Ouvrant	0,5		0	
179					Dormant	0,3			
180	D	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Ouvrant	0,3		0	
181					Dormant	0,6			
182	D	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Ouvrant	0,4		0	
183					Dormant	0,4			
184	D	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Ouvrant	0,4		0	
185					Dormant	0,2			
-	B	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Embrasure fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Tablette sous fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **16**

Nombre de mesures : **26**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Maison 1er étage Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
186					< 1 m	0,1			
187	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,6	0		
188					< 1 m	0,1			
189	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3	0		
190					< 1 m	0,6			
191	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3	0		
192					< 1 m	0,4			
193	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3	0		
194					Nord	0,1			
195	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,3	0		
196					Ouvrant	0,1			
197	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,2	0		
198					Ouvrant	0,6			
199	D	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,1	0		
200					Ouvrant	0,6			
201	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,6	0		
202					Ouvrant	0,4			
203	C	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,1	0		
204					Ouvrant	0,4			
205	C	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,5	0		
206					Ouvrant	0,5			
207	C	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,2	0		
208					Gauche	0,2			
209	C	Garde Corps	Métal	peinture	Droite	0,6	0		
-	C	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre de mesures : **24**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Maison 1er étage Chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
210					< 1 m	0,4			
211	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3		0	
212					< 1 m	0,3			
213	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,4		0	
214					< 1 m	0,3			
215	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3		0	
216					< 1 m	0,2			
217	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3		0	
218					Nord	0,6			
219	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,3		0	
220					Ouvrant	0,4			
221	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,3		0	
222					Ouvrant	0,5			
223	D	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,4		0	
224					Ouvrant	0,1			
225	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,1		0	
226					Ouvrant	0,3			
227	C	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,4		0	
228					Ouvrant	0,5			
229	C	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,3		0	
230					Ouvrant	0,5			
231	C	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,6		0	
232					Gauche	0,6			
233	C	Garde Corps	Métal	peinture	Droite	0,2		0	
-	C	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Nombre de mesures :

24

% d'unités de classe 3 :

0 %

Maison 1er étage Salle de bains 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
234					Nord	0,2			
235	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,1		0	
236					Ouvrant	0,2			
237	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,1		0	
-	A	Mur(s)	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Mur(s)	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Mur(s)	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Mur(s)	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **7**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **4**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Buanderie

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
238					Ouvrant	0,6			
239	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,6		0	
240					Ouvrant	0,6			
241	C	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,6		0	
242					Ouvrant	0,6			
243	C	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,3		0	
244					Ouvrant	0,2			
245	C	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,3		0	
246					< 1 m	0,6			
247	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,6		0	
248					< 1 m	0,6			
249	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,6		0	
250					< 1 m	0,6			
251	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,2		0	
252					< 1 m	0,2			
253	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1		0	
-	A	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur(s)	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	PL	Plafond		lambris P.V.C.	Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Embrasure fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **15**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **16**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Dressing

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
254					< 1 m	0,2			
255	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,2		0	
256					< 1 m	0,4			
257	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3		0	
258					< 1 m	0,4			
259	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1		0	
260					< 1 m	0,4			
261	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,3		0	
262					Nord	0,1			
263	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,5		0	
264					Ouvrant	0,1			
265	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,5		0	
266					Ouvrant	0,5			
267	B	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,3		0	
268					Ouvrant	0,4			
269	D	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,2		0	
270					Ouvrant	0,5			
271	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,3		0	
272					Ouvrant	0,1			
273	C	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,1		0	
274					Ouvrant	0,2			
275	C	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,5		0	
276					Ouvrant	0,3			
277	C	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,3		0	
278					Gauche	0,1			
279	C	Garde Corps	Métal	peinture	Droite	0,3		0	
-	C	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **14**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **26**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Chambre 4

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
280					< 1 m	0,5			
281	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,2		0	
282					< 1 m	0,6			
283	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,4		0	
284					< 1 m	0,4			
285	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,2		0	
286					< 1 m	0,1			
287	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,1		0	
288					Nord	0,1			
289	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,3		0	
290					Ouvrant	0,3			
291	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,2		0	
292					Ouvrant	0,2			
293	D	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,1		0	
294					Ouvrant	0,1			
295	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,1		0	
296					Ouvrant	0,1			
297	B	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,5		0	
298					Ouvrant	0,2			
299	B	Tablette sous fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,6		0	
300					Ouvrant	0,4			
301	B	Tablette sous fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,6		0	
302					Gauche	0,6			
303	B	Garde Corps	Métal	peinture	Droite	0,5		0	
-	B	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre de mesures : **24**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Maison 1er étage Salle de bains 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
304					< 1 m	0,5			
305	A	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,1		0	
306					< 1 m	0,4			
307	B	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,4		0	
308					< 1 m	0,4			
309	C	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,1		0	
310					< 1 m	0,2			
311	D	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,5		0	
312					Nord	0,2			
313	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,2		0	
314					Gauche	0,2			
315		Plinthe(s)	Bois	vernis	Droite	0,3		0	
316	A	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,6		0	
317					Dormant	0,6			
318	B	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,5		0	
319					Dormant	0,4			
320					Ouvrant	0,2			
321	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,1		0	
322					Ouvrant	0,3		0	
323	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,6			
324					Ouvrant	0,3		0	
325	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,1			
326					Ouvrant	0,4			
327	D	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Dormant	0,6		0	
-	B	Fenêtre	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Embrasure fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Tablette sous fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Tablette sous fenêtre	Marbre		Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **16**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégénération du bâti : **Non**

Nombre de mesures :

24

% d'unités de classe 3 :

0 %

Maison 1er étage WC n°2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
328					< 1 m	0,5			
329	A	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,1	0		
330					< 1 m	0,4			
331	B	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,5	0		
332					< 1 m	0,3			
333	C	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,2	0		
334					< 1 m	0,5			
335	D	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,4	0		
336					Nord	0,4			
337	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,1	0		
338					Ouvrant	0,2			
339	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,6	0		
340					Ouvrant	0,5			
341	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	peinture	Dormant	0,4	0		
342					Ouvrant	0,5			
343	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	peinture	Dormant	0,1	0		
-	D	Embrasure fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **9**

Nombre de mesures : **16**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Maison 1er étage WC n°3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
344					< 1 m	0,1			
345	A	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,5	0		
346					< 1 m	0,6			
347	B	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,5	0		
348					< 1 m	0,5			
349	C	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,6	0		
350					< 1 m	0,3			
351	D	Mur(s)	Enduit	papier-peint	> 1 m	0,3	0		
352					Nord	0,6			
353	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,6	0		
354					Ouvrant	0,3			
355	A	Porte	Bois	peinture	Dormant	0,3	0		
-	C	Fenêtre	Bois	peinture	Mesure inutile				Matériau récent
-	C	Embrasure fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **8**

Nombre de mesures : **12**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Maison 2ème étage Bibliothèque

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
356	A	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,2		0	
357					> 1 m	0,4			
358	B	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,5		0	
359					> 1 m	0,5			
360	C	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,2		0	
361					> 1 m	0,2			
362	D	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,2		0	
363					> 1 m	0,4			
364	PL	Plafond	Enduit	peinture	Nord	0,4		0	
365					Sud	0,2			
366	B	Fenêtre de toit - Intérieur	Bois	vernis	Ouvrant	0,5		0	
367					Dormant	0,5			
368	B	Fenêtre de toit - Extérieur	Bois	vernis	Ouvrant	0,1		0	
369					Dormant	0,5			
370	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Enduit	peinture	Ouvrant	0,1		0	
371					Dormant	0,6			
372	B	Embrasure fenêtre - Extérieur	Enduit	peinture	Ouvrant	0,1		0	
373					Dormant	0,3			
374	D	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,5		0	
375					Dormant	0,2			

Nombre d'unités de diagnostic : **10**

Nombre de mesures : **20**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Maison 2ème étage DGT

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
376	A	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,4		0	
377					> 1 m	0,2			
378	B	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,6		0	
379					> 1 m	0,3			
380	C	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,3		0	
381					> 1 m	0,5			
382	D	Mur(s)	Enduit	peinture	< 1 m	0,3		0	
383					> 1 m	0,5			
384	PL	Plafond	Enduit	peinture	Nord	0,1		0	
385					Sud	0,6			
386		Plinthe(s)	Bois	peinture	Gauche	0,1		0	
387					Droite	0,4			
388	A	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,1		0	
389					Dormant	0,4			
390	B	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,3		0	
391					Dormant	0,3			
392	D	Porte	Bois	peinture	Ouvrant	0,1		0	
393					Dormant	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : **9** Nombre de mesures : **18**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison 2ème étage Pièce 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
394					< 1 m	0,6			
395	A	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5		0	
396					< 1 m	0,1			
397	B	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,2		0	
398					< 1 m	0,4			
399	C	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5		0	
400					< 1 m	0,4			
401	D	Mur(s)	Enduit	peinture	> 1 m	0,5		0	
402					Nord	0,1			
403	PL	Plafond	Enduit	peinture	Sud	0,3		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **5** Nombre de mesures : **10**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

ANNEXES

Plans et croquis

- Planche 1/5 : Maison - Rez de chaussée
- Planche 2/5 : Maison - 1er étage
- Planche 3/5 : Maison - 2ème étage
- Planche 4/5 : Dépendances - Rez de chaussée
- Planche 5/5 : Dépendances - 1er étage

Légende			
	Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 3
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer		Coulures ou ruissellement
	Moisissures ou taches d'humidité		

PLANCHE DE REPERAGE USUEL		<i>Adresse de l'immeuble:</i>	1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
<i>N° dossier:</i> D2511-043			
<i>N° planche:</i> 1/5 <i>Version:</i> 1 <i>Type:</i> Croquis			
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic		<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Maison - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif

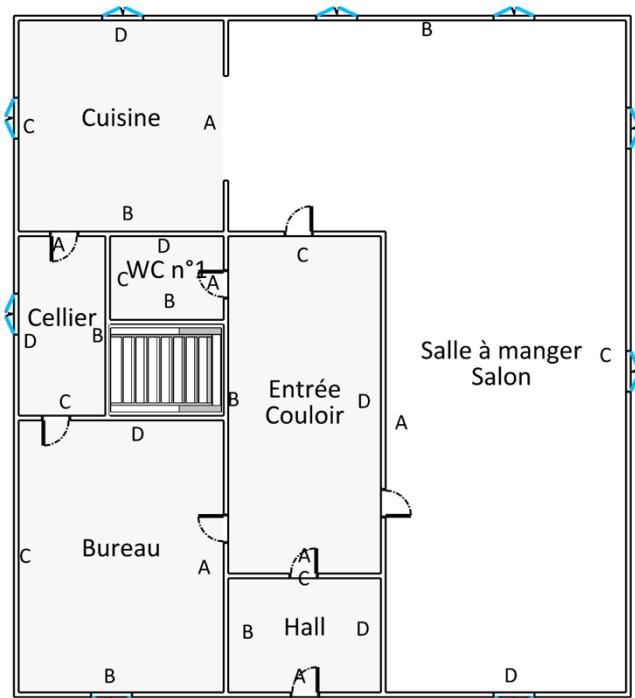
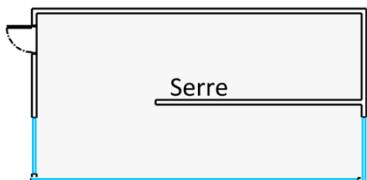


PLANCHE DE REPERAGE USUEL
N° dossier: D2511-043

N° planche: 2/5 *Version:* 1 *Type:* Croquis

Origine du plan: Cabinet de diagnostic

Adresse de l'immeuble: 1, GRANDE RUE
55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY

Bâtiment – Niveau: Maison - 1er étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

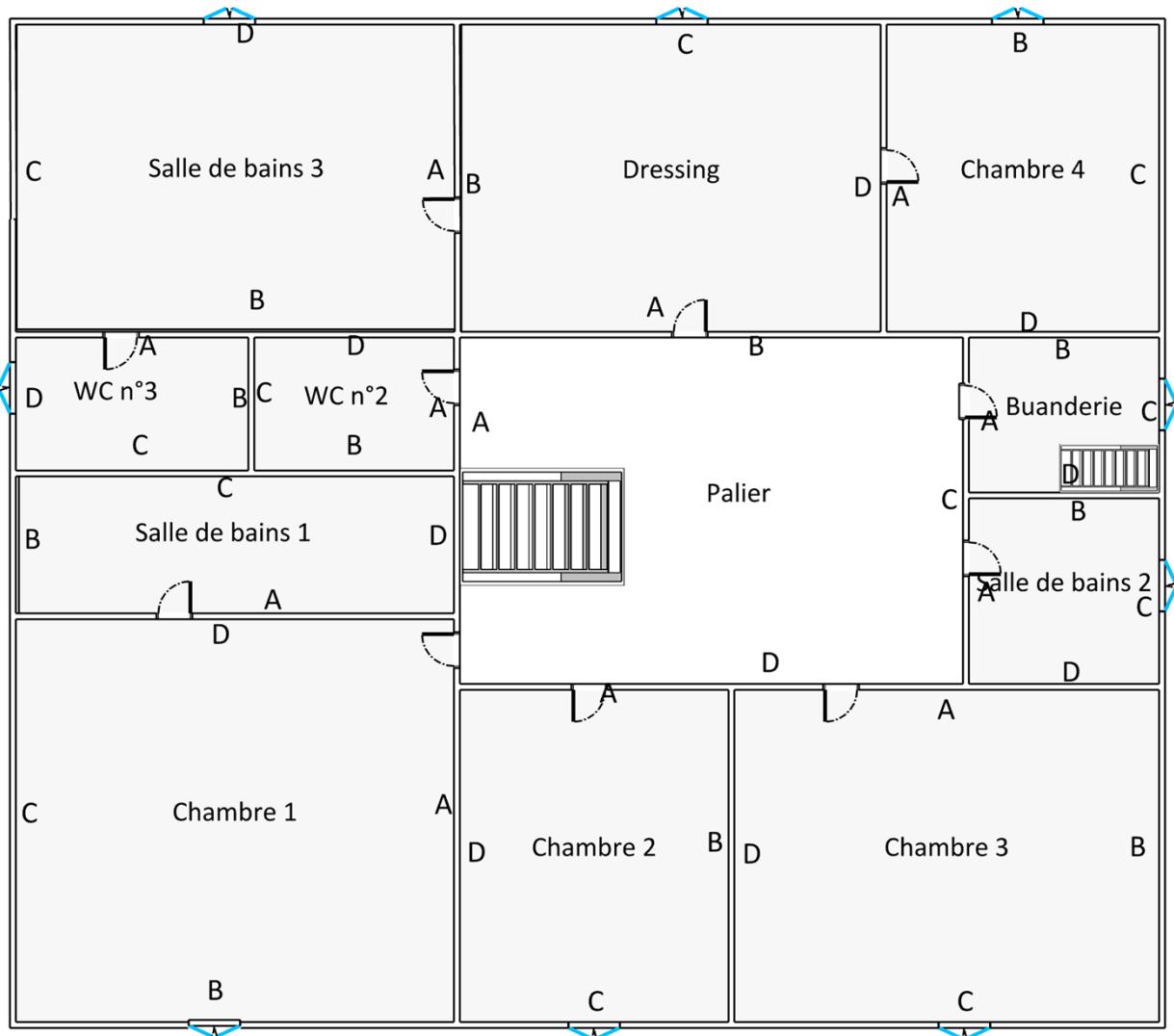


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i>	1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
<i>N° dossier:</i> D2511-043				
<i>N° planche:</i> 3/5 <i>Version:</i> 1 <i>Type:</i> Croquis				
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Maison - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

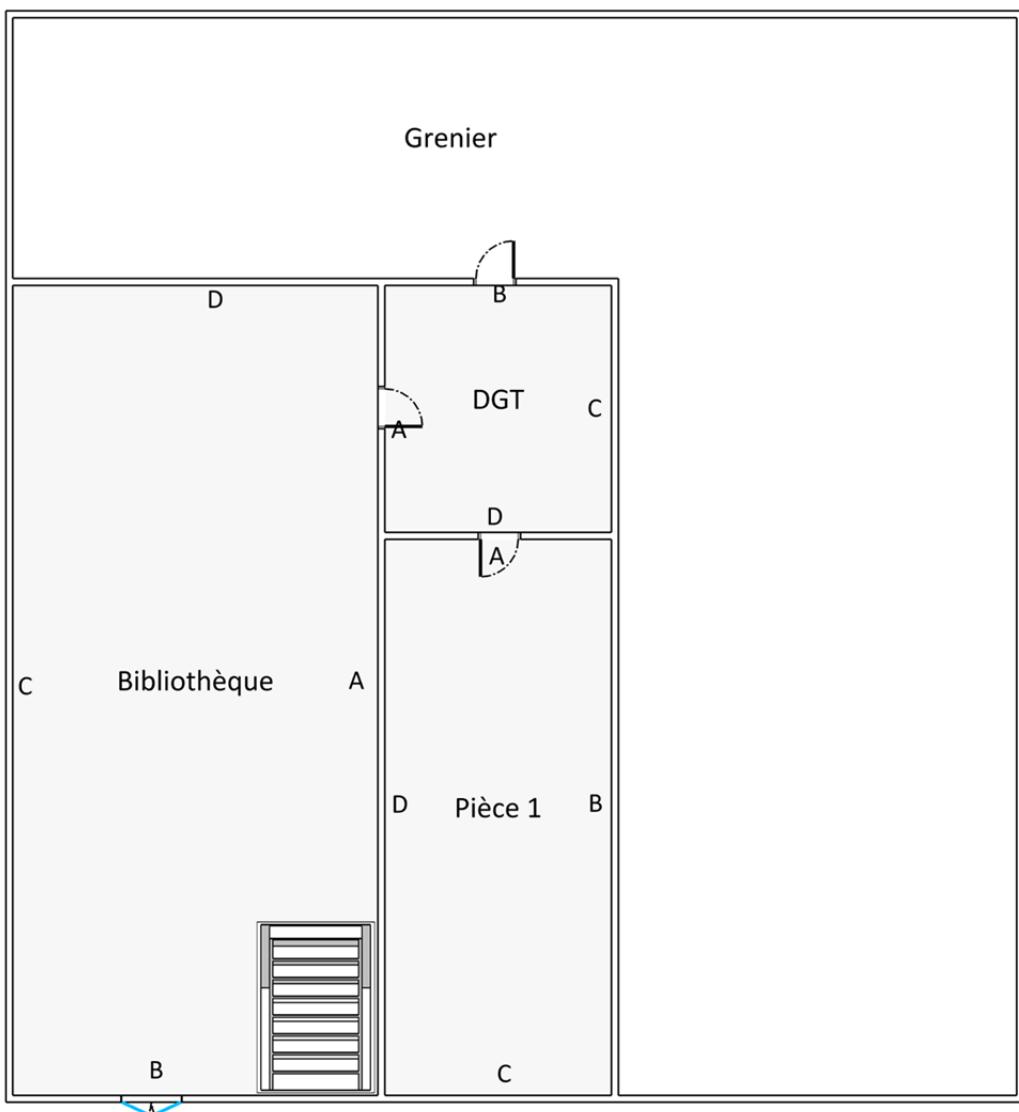


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i>	1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
<i>N° dossier:</i> D2511-043				
<i>N° planche:</i> 4/5 <i>Version:</i> 1 <i>Type:</i> Croquis				
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Dépendances - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif

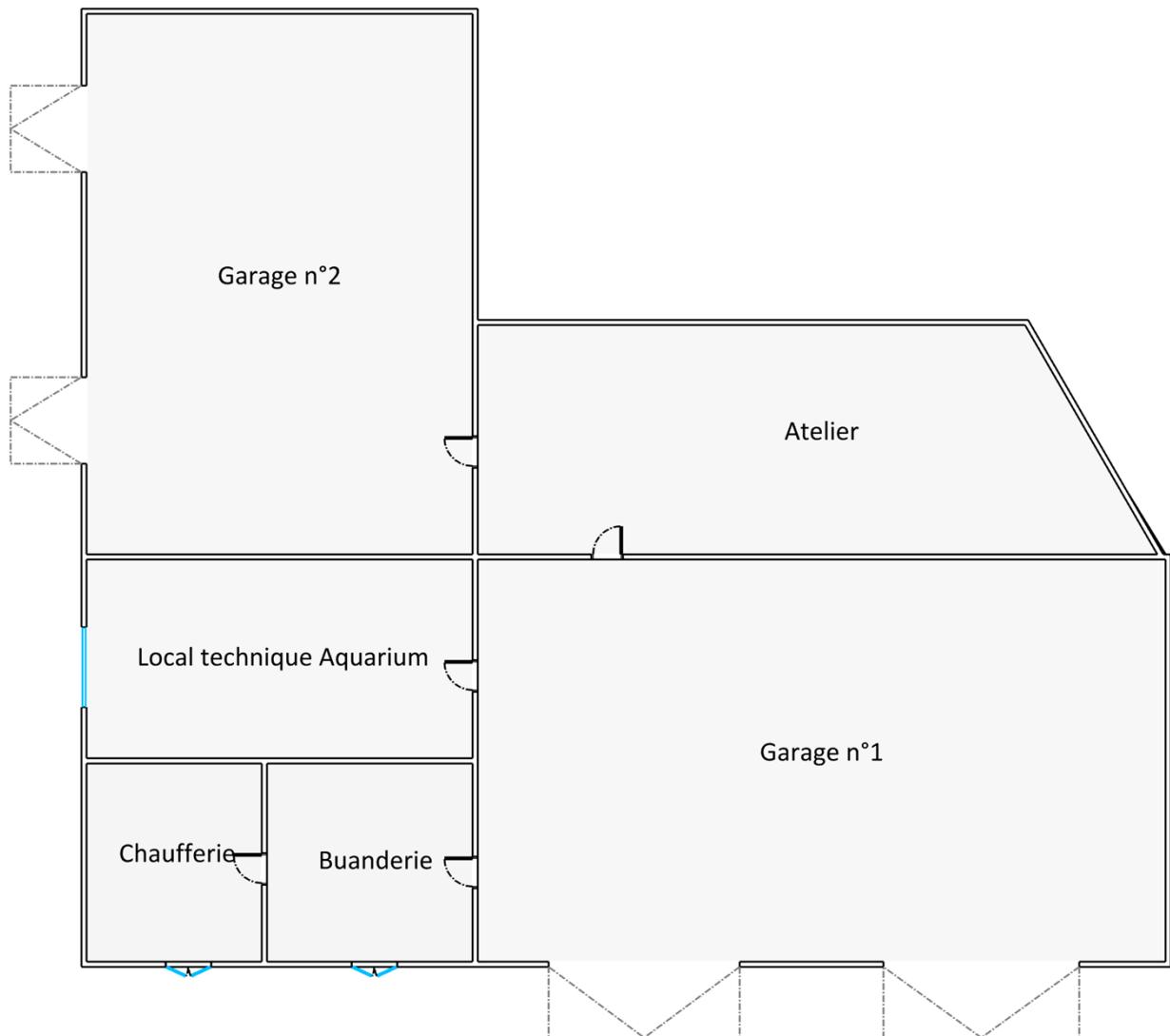
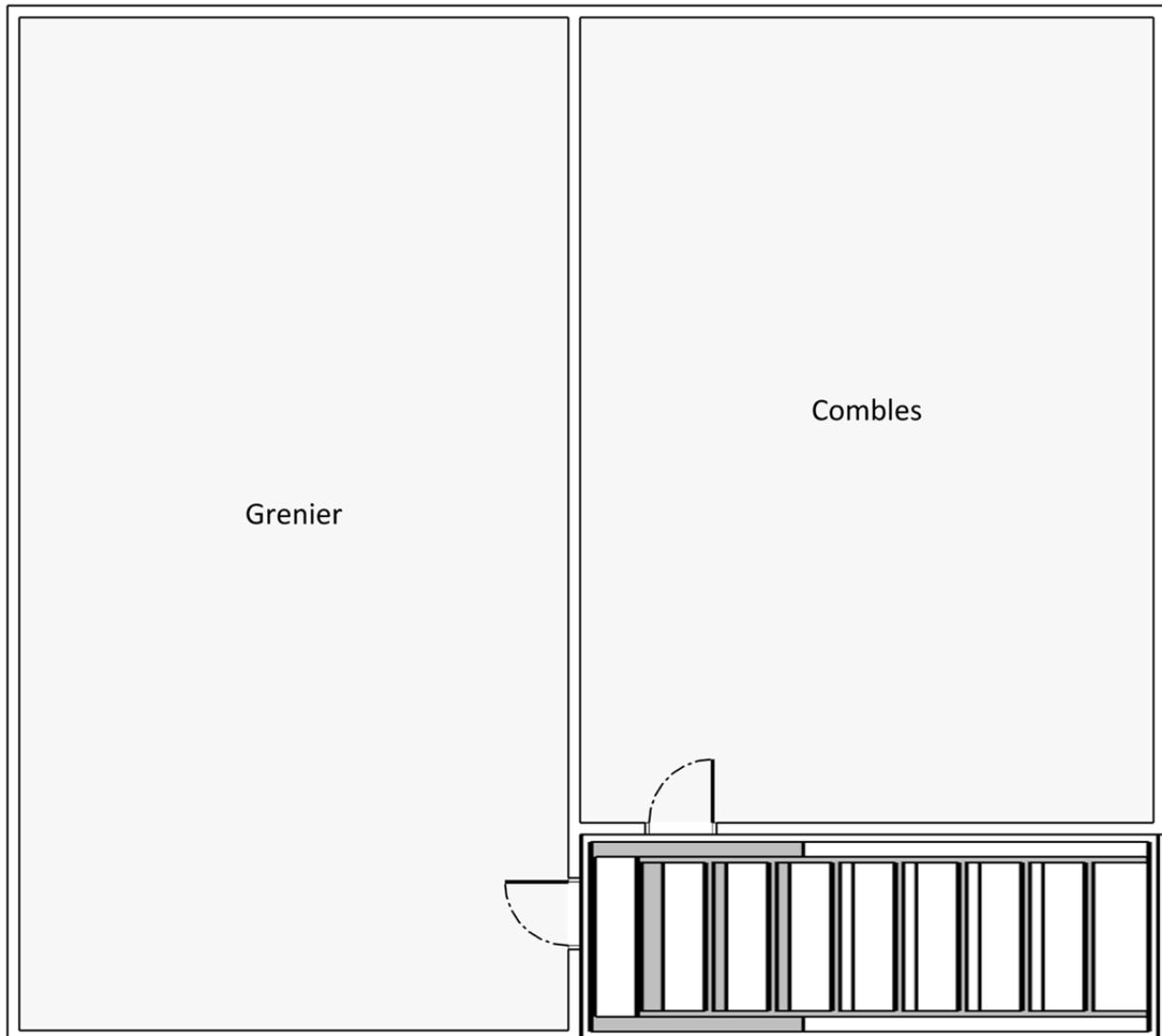


PLANCHE DE REPERAGE USUEL		Adresse de l'immeuble: 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY	
N° dossier: D2511-043			
N° planche: 5/5 Version: 1 Type: Croquis			
Origine du plan: Cabinet de diagnostic		Bâtiment – Niveau: Dépendances - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTÉ

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant.** Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

LES MESURES DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Attestation d'assurance

RESponsabilité civile entreprise

AXA

AXA France IARD atteste que :

AGENCE MEUSE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Monsieur Charles ROBINET
Rue Saint Michel
Espace Drant
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

Beneficiaire du contrat n° 1075585104 soutenu par AGENCE France garantissant les consequences pecuniaires de la responsabilite civile pouvant lui incomber du fait des preuves des assurances garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations definies par l'ordonnance n° 2005- 655 du 8 juillet 2005 et son decret d'application n° 2006- 1114 du 5 septembre 2006, codifie aux articles R 221- 1 à R 221- 4 et L 271- 4 à L 271- 6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que les textes subseqents ;
- Garantir l'assurance de responsabilite civile professionnelle que l'assure peut encourir a l'egard d'autrui du fait des activites, telles qu'elles sont definies dans les dispositions particulières, a savoir :

Sont couvertes les activites suivantes, sous reserve que les competences de l'assure, personne physique ou que les competences de ses diagnostiqueurs salariés et certifies par un organisme accrédite, lorsque la reglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics realises :

Reperage liste A et B, constitution de DAPP et de GIA, evalution periodique de l'etat de conservation des matieres et produits contenant de l'amiante, repage liste C, repage avant travaux immediat, bâti, examen visuel apres travaux de retrait de matieres et produits contenant de l'amiante, dans tout type de habitation, dans tout type de bâtiment, dans tout type d'ouvrage ou d'operation de genie civil. (Amiante AVEC mention)

Reperage liste A et B, constitution de DAPP et de GIA, evalution periodique de l'etat de conservation des matieres et produits contenant de l'amiante, et constat de risque d'exposition au plomb (CRXP), parties privatives et parties communes.

Reperage de plomb avant travaux

Meilleur de l'assure pour l'assurance de son portefeuille dans les possibilites

Etat de l'installation interne de l'electricite, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation interne de gaz

Etat parasitaire - Diagnostic Matriel

Diagnostic de performance energetique (DPE) tous types de batiments

Diagnostic de performance energetique (DPE) projete

Realisation des attestations de prix en compte de la reglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en renovation energetique sans mise en securite des presentations

Assurer la realisation des travaux de batiments ne comportant qu'un seul etage

Meilleur de surface privative (Carres)

Meilleur de surfaces habitable, Util. de plancher - Reliefs de surfaces

Plans et croquis a l'escalaire de toutes activites de conception

Relevé de l'etat de la construction et de l'amenagement des immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immobiliere PERVAL / Bati

Etat des lieux locatif

Constat legalement etat

Etat des installations interieures - Prat à taux zero - Normes d'habitation

Determination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de detecteurs de fume

Diagnostic de la fumee

Diagnostic de performance numerique

Attribution d'exposition des formations, argileaux au phenomene de mouvement de terrain differentiel

Etat des nuisances sonores aerienne (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat de la fumee

Millemes de copropriete, tantilles de charges

Controle de l'installation d'assainissement non collectif

Controle du raccordement au reseau public de collecte des eaux usées

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par annee d'assurance et par Cabinet.

La presente attestation ne peut engager l'assureur au delà des limites et conditions du contrat auquel elle se refere.

Sa validite cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être soumise conformément à la Legislation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La presente attestation est valable pour la periode du 1er Janvier 2023 au 1er Janvier 2026, sous réserve du paiement de la prime et des possibilites de suspension ou de refus en cours d'annee pour les cas prevus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie a PARIS LA DEFENSE, le 20 decembre 2024, pour la Societe AXA

AXA France IARD SA
Societe par actions simplifiee 214 799 025 RCS
Siège social : 513, Terres de l'Aube - 63371 Nourriture Cedex 221 067 400 R.C.S. Nantaise
Entreprise rege par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 400
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 363 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

ATTESTATION

Certifications

La certification
QUALIXPERT
des diagnostics

Certificat N° C3195

Monsieur Arnaud BERTRAND

Certifie dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juillet 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Audit energetique	Certificat valide Du 14/04/2025 au 07/07/2029	Arrête du 20 decembre 2023 definissant les criteres de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des diagnostics energetiques de bâtiment, gaz, plomb et toiture, de leurs organes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valide Du 31/12/2024 au 30/12/2031	Arrête du 1er juillet 2024 definissant les criteres de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des diagnostics amiante, gaz, plomb et toiture, de leurs organes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance energetique tous types de batiments	Certificat valide Du 12/06/2023 au 07/07/2026	Arrête du 1er juillet 2024 definissant les criteres de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des diagnostics de performance energetique.
Etat des installations interieures d'electricite	Certificat valide Du 12/06/2023 au 07/07/2026	Arrête du 1er juillet 2024 definissant les criteres de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des diagnostics interieurs d'electricite, gaz, plomb et toiture, de leurs organes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations interieures de gaz	Certificat valide Du 12/06/2023 au 07/07/2026	Arrête du 1er juillet 2024 definissant les criteres de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des diagnostics interieurs de gaz, plomb et toiture, de leurs organes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valide Du 12/06/2023 au 07/07/2029	Arrête du 1er juillet 2024 definissant les criteres de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine des diagnostics amiante, gaz, plomb et toiture, de leurs organes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 14 avril 2025

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

PIO Estelle SAINT-PIERRE

**Une certification peut étre suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent étre vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.**

LCC QUALIXPERT 17 Rue des Capucins - 91100 Claye-Souilly
Tél. : 01 83 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - RCS 71208 - SIRET 493 017 832 00026

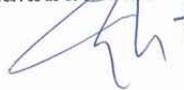
RIN Certification de competence version N 010120

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Charles ROBINET, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargees de la realisation des etats, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les consequences d'un engagement de notre responsabilite en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENCE MEUSE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ESPACE DRANT
Rue St Michel - 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
Tél. : 03 29 80 57 72 - Fax : 03 29 80 57 86



État de l'installation intérieure d'électricité

DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Adresse :

**1, GRANDE RUE
55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY**

Référence cadastrale :

AC / 99

Lot(s) de copropriété :

Sans objet

Type d'immeuble :

Maison individuelle

Année de construction :

Non communiquée

Année de l'installation :

> 15 ans

Distributeur d'électricité :

Enedis



Étage : **Sans objet**

Palier : **Sans objet**

N° de porte : **Sans objet**

Identifiant fiscal (si connu) : **Non communiqué**

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : **Néant**

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Donneur d'ordre : **SELARL ANGLEDROIT COMMERCY – 32, AVENUE CARCANO 55200 COMMERCY**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Huissier**

Propriétaire : **SCI – 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY**

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION

Opérateur de diagnostic : **Arnaud BERTRAND**

Certification n°C3195 délivrée le 12/06/2023, valable jusqu'au 12/06/2030 par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)

Cabinet de diagnostics :

AMDI

ESPACE DRIANT – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

N° SIRET : 491 186 102 00043

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.



RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	D2511-043 #E1
Ordre de mission du :	19/11/2025
L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.	
Accompagnateur(s) :	SELARL ANGLEDROIT COMMERCY (Huissier), SCI
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Maison meublée
Commentaires :	

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L134-7, R134-49 et R134-50 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des installations électriques
- Articles R126-35 et R126-36 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure d'électricité
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location
- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Norme NF C 16-600 (Juillet 2017) : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation
=> Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Nota : Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.



CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.

Anomalies avérées selon les domaines suivants

Dans cette synthèse, une anomalie compensée par une mesure compensatoire correctement mise en œuvre n'est pas prise en compte.

- 1) Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2) Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- 3) Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit
- 4) La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
- 5) Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage

Installations particulières

- P1-P2) Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3) Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires

- IC) Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

ANOMALIES IDENTIFIÉES

DOMAIN / N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
5 / B.7.3 a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. <u>Localisation</u> : Tableau de répartition principal n°1 <u>Précision</u> : Il manque un (des) obturateur(s)	

Légende des renvois

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
 - (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
 - (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.
- (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

	AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre. Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant : https://www.agendadiagnostics.fr/electricite-guide-des-pathologies.html
---	---



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IC) SOCLES DE PRISE DE COURANT, DISPOSITIF À COURANT DIFFÉRENTIEL RÉSIDUEL À HAUTE SENSIBILITÉ

DOMAINE / N° ARTICLE ⁽¹⁾	Libellé des informations	Photo
IC / B.11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30 \text{ mA}$.	
IC / B.11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.	
IC / B.11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

DOMAINE / N° ARTICLE ⁽¹⁾	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
4 / B.5.3 a	Continuité satisfaisante de la liaison equipotentielle supplémentaire	Non visible

(1) Référence des numéros d'articles selon la norme NF C 16-600 – Annexe C

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

Autres types de constatation

Néant

CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le **19/11/2025**

Opérateur de diagnostic : **Arnaud BERTRAND**

État rédigé à **BELLEVILLE SUR MEUSE**, le **26/11/2025**

Durée de validité :

Vente : **Trois ans, jusqu'au 25/11/2028**

Location : **Six ans, jusqu'au 25/11/2031**

Signature de l'opérateur de diagnostic



Cachet de l'entreprise



AMDI

ESPACE DRIANT
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

Tél : 03 29 80 57 72

SIRET : 491 186 102 00043 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

DISPOSITIF DE PROTECTION DIFFÉRENTIELLE À L'ORIGINE DE L'INSTALLATION

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

PRISE DE TERRE ET INSTALLATION DE MISE À LA TERRE

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



MATÉRIELS ÉLECTRIQUES PRÉSENTANT DES RISQUES DE CONTACT DIRECT

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

MATÉRIELS ÉLECTRIQUES VÉTUSTES OU INADAPTÉS À L'USAGE

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

APPAREILS D'UTILISATION SITUÉS DANS DES PARTIES COMMUNES ET ALIMENTÉS DEPUIS LES PARTIES PRIVATIVES

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

PISCINE PRIVÉE OU BASSIN DE FONTAINE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S) À HAUTE SENSIBILITÉ PROTÉGÉANT TOUT OU PARTIE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À OBTURATEURS

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À PUITS (15 MM MINIMUM)

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



ANNEXES

Caractéristiques de l'installation

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Caractéristique	Valeur
Distributeur d'électricité	Enedis
L'installation est sous tension	Oui
Type d'installation	Triphasé
Année de l'installation	> 15 ans

DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT À PUISSANCE LIMITÉE

Caractéristique	Valeur
Localisation	Maison Rez de chaussée Entrée couloir
Calibre	30 / 60 A
Intensité de réglage	60 A
Différentiel	500 mA

PRISE DE TERRE

Caractéristique	Valeur
Résistance	70 Ω
Section du conducteur de terre	≥ 25 mm² en cuivre nu
Section du conducteur principal de protection	≥ 10 mm²
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	≥ 10 mm²

DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S)

Il s'agit des dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.

Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel
6	Interrupteur	40 A	30 mA

TABLEAU DE RÉPARTITION PRINCIPAL N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	Maison Rez de chaussée Entrée couloir
Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation	Cuivre 16 mm²



Attestation d'assurance

RESponsabilité civile entreprise

AXA

AXA France IARD, atteste que : **AGENCE MEUSE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**
Monsieur Charles ROBINET
Rue Saint Michel
Espace Drant
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

Beneficiaire du contrat n° 1075555504 souscrit par AGENCE France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait des travaux des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005- 655 du 8 juillet 2005 et son décret d'application n° 2006- 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 2211-1 à R 2211-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que les textes subséquents ;
- Garantir l'assurance des risques et dommages de responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Relevage liste A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans le cadre de l'exploitation d'installations immobilières, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment, dans tout type d'ouvrage et dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil (Amianté AVEC mention)

Relevage liste C, relevage avant travaux immobiliers, examen visuel après travaux de retrait d'installations immobilières, examen visuel avant travaux autres immobiliers, relevage et évaluation de l'amiante.

Constat de risque d'exposition au plomb (CRXP), parties privatives et parties communes

Relevage de plombs avant travaux

Meilleur état possible de l'ouvrage dans les possibles

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Etat parasitaire - Diagnostic Matriels

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté

Realisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en œuvre des préconisations

Assainissement des sols et des fondations des bâtiments ne comportant qu'un seul étage

Meilleur état possible de l'ouvrage dans les possibles

Measures sur surfaces habitables, util. de plancher - Reliefs de surfaces

Plans et croquis à l'écusson de toute activité de conception

Relevage et évaluation de l'amiante dans les immeubles d'habitation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immobilière PENVAL / Bati

Etat des lieux locatifs

Constat logement vacant

Prise en compte de la réglementation thermique

Prêt à taxa zéro - Normes d'habilitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic de l'habitat

Diagnostic de performance énergétique

Attribution d'exposition des formations, angles bas au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat de l'assainissement

Millimètres de copropriété, tantimes de charges

Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif

Contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'assuré au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être soumise conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2026, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Établie à PARIS LA DEFENSE, le 20 décembre 2024, pour la Société AXA

AXA France Mission France
Société d'assurance au capital de 214 799 032 €
Siège social : 833, rue de l'Arcueil - 93775 Nanterre Cedex - Tél. 01 47 07 400 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 057 400
Opérations d'assurances exemptées de TVA - art. 361-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Certifications

La certification
QUALIXPERT
des diagnostics

Certificat N° C3195

Monsieur Arnaud BERTRAND

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juillet 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Audit énergétique	Certificat valable	Arrêté n°2023-1218 du 20 décembre 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de diagnostic énergétique, gaz, électricité, eau et énergie, de leurs organismes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Amianté avec mention	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de diagnostic amianté, électricité, gaz, eau et énergie, de leurs organismes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de diagnostic énergétique, gaz, électricité, eau et énergie, de leurs organismes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de diagnostic amianté, électricité, gaz, eau et énergie, de leurs organismes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de diagnostic amianté, électricité, gaz, eau et énergie, de leurs organismes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de diagnostic amianté, électricité, gaz, eau et énergie, de leurs organismes de formation et/ou les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 14 avril 2025

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

PIO Estelle SAINT-PIERRE 

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

LCC QUALIXPERT 17 rue des canettes - 91100 Claye-Souilly
Tél. : 01 83 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Claye-Souilly B 493 017 832 00026

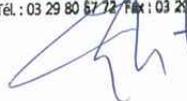
RIN Certification de compétence version N 010120

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Charles ROBINET, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENCE MEUSE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ESPACE DRANT
Rue St Michel - 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
Tél. : 03 29 80 57 72 - Fax : 03 29 80 57 86



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code
n° : 2555E3716808L



Etabli le : 26/11/2025
Valable jusqu'au : 25/11/2035

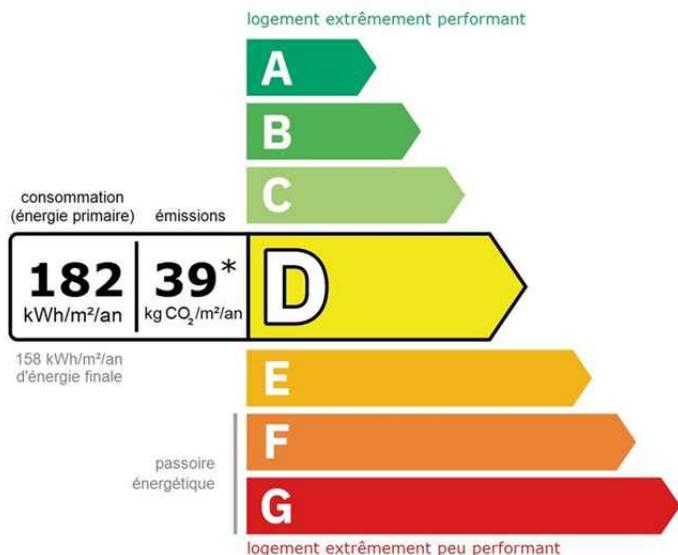
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : 1, GRANDE RUE, 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY
Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface de référence : 300 m²

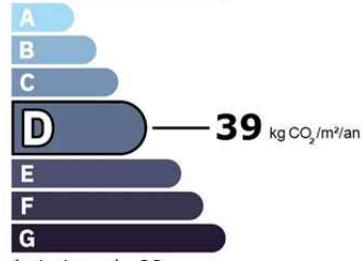
Propriétaire : SCI
Adresse : 1, GRANDE RUE 55250 VILLOTTE DEVANT LOUPPY

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 11 783 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 61 050 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 5 620 € et 7 670 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?

Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

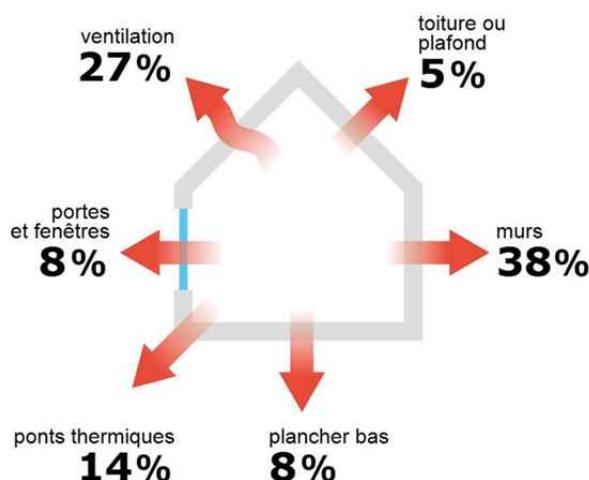
AMDI
ESPACE DRIANT
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
tel : 03 29 80 57 72

Diagnostiqueur : ARNAUD BERTRAND
Email : agenda.meuse@orange.fr
N° de certification : C3195
Organisme de certification : LCC Qualixpert



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

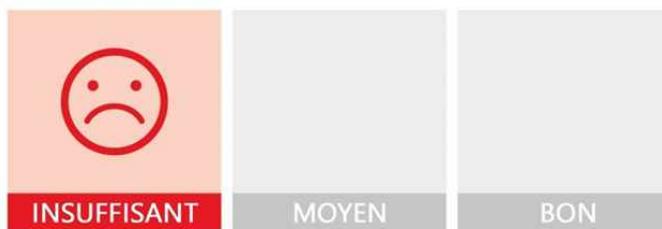


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur



chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
thermomètre chauffage	⚡ Électrique 10 143 (4 410 é.f.)	entre 810 € et 1 110 €	14 %
	薪 Bois 7 490 (7 490 é.f.)	entre 260 € et 370 €	5 %
	燃油 Fioul 31 468 (31 468 é.f.)	entre 3 960 € et 5 370 €	70 %
robinet eau chaude	⚡ Fioul 2 870 (2 870 é.f.)	entre 360 € et 490 €	6 %
ventilateur refroidissement	⚡ Électrique 514 (223 é.f.)	entre 40 € et 60 €	1 %
ampoule éclairage	⚡ Électrique 1 256 (546 é.f.)	entre 100 € et 140 €	2 %
ventilateur auxiliaires	⚡ Électrique 1 145 (498 é.f.)	entre 90 € et 130 €	2 %
énergie totale pour les usages recensés :	54 887 kWh (47 506 kWh é.f.)	entre 5 620 € et 7 670 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 195l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément

à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

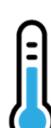


Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -18% sur votre facture **soit -1 310€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -63% sur votre facture **soit -82€ par an**

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 195l/jour d'eau chaude à 40°C

- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40l
- 80l consommés en moins par jour, c'est -27% sur votre facture **soit -158€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 40 cm avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé	insuffisante
 Plancher bas	Voutains en briques ou moellons non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé Dalle béton donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation extérieure Plafond structure inconnu (sous combles perdus) donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure Plafond avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure	insuffisante
 Portes et fenêtres	Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm sans protection solaire / Fenêtres oscillo-battantes pvc, triple vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants PVC (tablier < 12mm) / Portes-fenêtres oscillo-battantes pvc, triple vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants PVC (tablier < 12mm) / Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire apposée devant une seconde en double vitrage avec lame d'air de 16 mm / Porte(s) bois opaque pleine / Porte(s) bois avec double vitrage	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	PAC air/air installée entre 2008 et 2014 (système individuel) Insert installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte (système individuel) Chaudière individuelle fioul à condensation installée à partir de 2016 avec programmateur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence / Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 28300 à 42400€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3,7 m ² .K/W
Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	R > 7,5 m ² .K/W
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Ud = 1,3 W/m ² .K
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3,5 m ² .K/W

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 18700 à 28100€

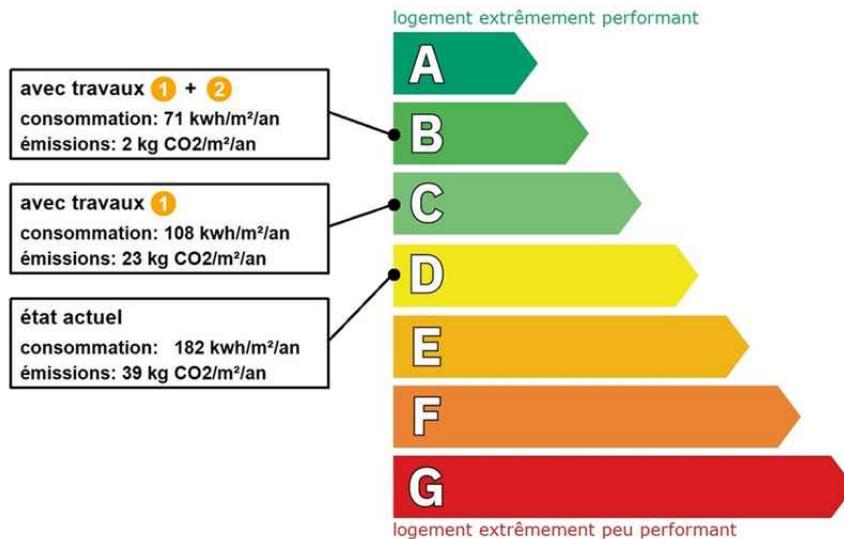
Lot	Description	Performance recommandée
Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4

Commentaires :

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

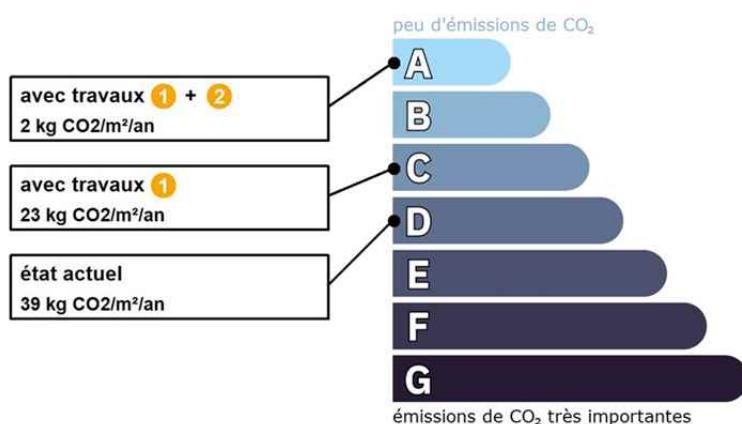
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
LCC Qualixpert 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2024.6.1.0]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Référence du DPE : **D2511-043**

Date de visite du bien : **26/11/2025**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 99**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **Sans objet**

Propriétaire des installations communes :

Non communiqué

,

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Des écarts peuvent apparaître entre les consommations réelles fournies par le propriétaire et les consommations théoriques. Ces écarts sont dus à l'utilisation du bien (température de chauffe définie par l'utilisateur, nombre de semaines d'absence durant la période de chauffe, nombre de pièces chauffées du bien, utilisation de l'eau chaude sanitaire et éventuellement de la climatisation), à l'évolution du climat (température extérieure) et aux caractéristiques du bien et de ses équipements de production d'énergie (qualité et mise en œuvre du bâtiment, rendements, dimensionnement et entretien des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement, renouvellement d'air dû à la ventilation, valeurs prises par défaut en l'absence de justificatifs, etc...).

Le calcul de la consommation conventionnelle fixe une température intérieure uniforme dans l'ensemble du bien de 19°C, une semaine d'inoccupation par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la journée en semaine. Le calcul ne tient pas compte d'une mauvaise mise en œuvre du bâtiment, des défauts d'entretien ou de dimensionnement des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement. Les taux de renouvellement d'air sont fixés réglementairement.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	🔍 Observé / mesuré	55 Meuse
Altitude	💡 Donnée en ligne	200 m
Type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈ Estimé	Avant 1948
Surface de référence du logement	🔍 Observé / mesuré	300 m ²
Nombre de niveaux du logement	🔍 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2.8 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 256,07 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 40 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui (observation indirecte)
	Année isolation	✗ Valeur par défaut Avant 1948
Mur 2 Sud	Surface du mur	Observé / mesuré 33,05 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	Observé / mesuré 35.22 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré 100 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré non isolé
Plancher	Matériau mur	Observé / mesuré Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	Observé / mesuré non
	Umur0 (paroi inconnue)	✗ Valeur par défaut 2,5 W/m ² .K
	Surface de plancher bas	Observé / mesuré 21,85 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré non isolé
Plancher 2	Périmètre plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré 50 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré 124 m ²
	Type de pb	Observé / mesuré Voutains en briques ou moellons
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré non
	Surface de plancher bas	Observé / mesuré 128,15 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré un terre-plein
Plafond 1	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré 50 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré 124 m ²
	Type de pb	Observé / mesuré Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	✗ Valeur par défaut Avant 1948
Plafond 2	Surface de plancher haut	Observé / mesuré 31,81 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	Observé / mesuré Combles aménagés sous rampants
	Isolation	Observé / mesuré oui (observation indirecte)
	Année isolation	✗ Valeur par défaut Avant 1948
	Surface de plancher haut	Observé / mesuré 21,22 m ²
Plafond 3	Type d'adjacence	Observé / mesuré un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	Observé / mesuré 21.22 m ²
	Surface Aue	Observé / mesuré 100 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré non isolé
	Type de ph	Observé / mesuré Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation	Observé / mesuré oui (observation indirecte)
Plafond 3	Année isolation	✗ Valeur par défaut Avant 1948
	Surface de plancher haut	Observé / mesuré 40 m ²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré un comble faiblement ventilé
Plafond 3	Surface Aiu	Observé / mesuré 40 m ²

Fenêtre 1 Nord	Surface Aue	🔍 Observé / mesuré	100 m ²
	Etat isolation des parois Aue	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	🔍 Observé / mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	oui (observation indirecte)
	Année isolation	✖ Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	1.69 m ²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 2 Nord	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	🔍 Observé / mesuré	3
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	6.56 m ²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	PVC
Fenêtre 3 Nord	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	triple vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	🔍 Observé / mesuré	1
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	5.25 m ²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord

	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	1
	Surface de baies	Observé / mesuré	5.25 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	triple vitrage
Fenêtre 4 Ouest	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	1
	Surface de baies	Observé / mesuré	2.63 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	triple vitrage
Fenêtre 5 Est	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	1
	Surface de baies	Observé / mesuré	5.25 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 6 Sud			

Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes	
Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC	
Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non	
Type de vitrage	Observé / mesuré	triple vitrage	
Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm	
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	en tunnel	
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	1	
Surface de baies	Observé / mesuré	4.38 m ²	
Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest	
Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes	
Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC	
Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non	
Type de vitrage	Observé / mesuré	triple vitrage	
Fenêtre 7 Ouest	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	1
	Surface de baies	Observé / mesuré	6.56 m ²
Fenêtre 8 Sud	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	triple vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton

Fenêtre 9 Est	Surface de baies	Observé / mesuré	2.19 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	triple vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	1
Fenêtre 10 Est	Surface de baies	Observé / mesuré	0.56 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	simple vitrage
	Double fenêtre	Observé / mesuré	oui
	Fenêtre intérieure - Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Fenêtre intérieure - Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Fenêtre intérieure - Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Fenêtre intérieure - Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Fenêtre intérieure - Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Fenêtre intérieure - Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte-fenêtre 1 Nord	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	1.56298704
	Surface de baies	Observé / mesuré	4.21 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres oscillo-battantes

Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	en tunnel
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	0.9
Surface de baies	Observé / mesuré	5.76 m ²
Placement	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres oscillo-battantes
Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
Type de vitrage	Observé / mesuré	triple vitrage
Porte-fenêtre 2 Est	Epaisseur lame air	Observé / mesuré
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré
	Type volets	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)	0.9
	Surface de porte	Observé / mesuré
Porte 1	Placement	Observé / mesuré
	Type d'adjacence	Observé / mesuré
	Surface Aiù	Observé / mesuré
	Etat isolation des parois Aiù	Observé / mesuré
	Surface Aue	Observé / mesuré
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré
	Type de porte	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré
	Positionnement de la menuiserie	au nu intérieur
Porte 2	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré
	Surface de porte	Observé / mesuré
	Placement	Observé / mesuré
	Type d'adjacence	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Porte simple en bois
	Type de porte	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré
	Positionnement de la menuiserie	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré

Pont Thermique 1 (négligé)	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Plafond 1 / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu extérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Porte 1
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5.3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	18 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 1 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	8.7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	13.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	13.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 2 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	9.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6.7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	13.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 7 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI

Pont Thermique 11	Longueur du PT	Observé / mesuré	12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 8 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	Observé / mesuré	18 m
Pont Thermique 12	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 9 Est
	Type isolation	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	Observé / mesuré	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 13 (négligé)	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 10 Est
	Type isolation	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	Observé / mesuré	3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 14 (négligé)	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 2
	Type isolation	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	Observé / mesuré	7.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 15	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	57.7 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 16	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	61.8 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 17	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	6.6 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher
Pont Thermique 18	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	7 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré
	Façades exposées	Observé / mesuré
	Logement Traversant	Observé / mesuré
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré
	Surface chauffée	Observé / mesuré
	Type générateur	Observé / mesuré
	Année installation générateur	Observé / mesuré
	Energie utilisée	Observé / mesuré
	Type émetteur	Observé / mesuré

Chauffage 2	Année installation émetteur	Observé / mesuré	2014 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	Observé / mesuré	Bois - Insert installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte
	Année installation générateur	Observé / mesuré	2014 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Bois
	Type de combustible bois	Observé / mesuré	Bûches
	Type émetteur	Observé / mesuré	Insert installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte
	Année installation émetteur	Observé / mesuré	2014 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage 3	Surface chauffée par l'émetteur	Observé / mesuré	35 m ²
	Type de chauffage	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	3
	Type générateur	Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul à condensation installée à partir de 2016
	Année installation générateur	Observé / mesuré	2017
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	Observé / mesuré	non
Eau chaude sanitaire	Chaudière murale	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	Observé / mesuré	200 m ²
	Type de chauffage	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	1
Refroidissement	Type générateur	Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul à condensation installée à partir de 2016
	Année installation générateur	Observé / mesuré	2017
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Fioul
	Type production ECS	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : AMDI ESPACE DRIANT 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

Tél. : 03 29 80 57 72 - N°SIREN : 491 186 102 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10755853504

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2555E3716808L](#)



À propos des recommandations d'amélioration de la performance

Ces recommandations sont des conseils et il n'y a pas d'obligation réglementaire à les mettre en œuvre. Par ailleurs, elles doivent être modulées par d'éventuelles contraintes réglementaires locales.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html>



Attestation d'assurance

* RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

AXA France IARD, atteste que : **AGENCE MEUSE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**
Monsieur Charles ROBINET
Rue Saint Michel
Espace Drant
55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Bénéficiaire du contrat n° 1075553504 souscrit par AGENCE France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objectif :

- Satisfaction des obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifiant les articles R.271-1 à R.271-4 et R.271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subordonnés ;
- Garantir l'assurance de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourrir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que décliquées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés soient certifiées par un organisme accrédité, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Rerapage liste A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiant, rerapage liste C, repérage avant travaux immobiliers bâti, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiant, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans les ouvrages ou d'équipement de génie civil (Amiant AvisC mention) : Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Rerapage de risques d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes; Reprise de plomb avant travaux

Etat de concentration en plomb dans les poussières

Etat des installations intérieures d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Etat paratraitre - Diagnostic Métrique

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) projets

Realisation des attestations de compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées;

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en œuvre des préconisations

Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement

Measures d'isolation (CPI)

Measures d'isolation (CPI)

Diagnostic de performance numérique

Assimilation et application des formations anglaises au phénomène de mouvement de terrains différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Conseil et étude de projets

Millimètres de couplage, tantilles de charge

Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif

Contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées

Contrôle BC Professionnel : 1 000 000 € sur limite et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'assuré au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être soumise conformément à la législation locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} Janvier 2025 au 1^{er} Janvier 2026, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etat à PARIS LA DEFENSE, le 20 décembre 2024, pour la Société AXA

Ministère de l'Énergie et du Climat
Bureau de l'Assurance et de la Sécurité Sociale
Bâtiment et Construction
Bâtiment et Construction
Ministère de l'Énergie et du Climat

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 795 030 Euros
Bilan social : 313, Tiers de l'Assurance et de la Sécurité Sociale - N° 301 001 N.C.S. Nantes
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 057 450
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 781-C CGD - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

ATTESTATION

Certifications

La certification
QUALIXPERT
des diagnostics

Certificat N° C3195
Monsieur Arnaud BERTRAND

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 tire III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Audit énergétique	Certificat valable	Arrêté n°2023-1216 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle des compétences pour les diagnostiqueurs intervenants en vue de l'application de l'ordre réglementaire mentionné à l'article L.121-121-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Amiant avec mention	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenants dans les domaines du diagnostique amianté, électrique, gaz, plomb et terrasse, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenants dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenants dans les domaines du diagnostique amianté, électrique, gaz, plomb et terrasse, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenants dans les domaines du diagnostique amianté, électrique, gaz, plomb et terrasse, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenants dans les domaines du diagnostique amianté, électrique, gaz, plomb et terrasse, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 14 avril 2025
Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/D Estelle SAINT-PIERRE

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

FON Certification de compétence version N 010120

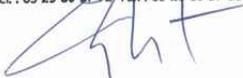
LCC QUALIXPERT 17 Rue des Capucins - 77100 Claye-Souilly
Tél. : 01 83 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Claye-Souilly B 493 037 832 00026

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Charles ROBINET, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENCE MEUSE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ESPACE DRANT
Rue St Michel - 55430 BELLEVILLE-S/MEUSE
Tél. : 03 29 80 67 12 - Fax : 03 29 80 57 86



État des risques et pollutions (ERP)

Référence : D2511-043
Réalisé par Eric ROBINET

Date de réalisation : 26 novembre 2025 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 2016-2221-liste du 10 octobre 2016

Références du bien

Adresse du bien
1 Gr Grande Rue
55250 Villotte-devant-Louppy

Référence(s) cadastrale(s):
AC0099

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur
SCI

Acquéreur



Synthèses

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). La présence de Catastrophes Naturelles sur la commune rend obligatoire la déclaration de sinistres.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
	Aucune procédure en vigueur sur la commune			-	-	
	Périmètre d'application d'une Obligation Légale de Débroussaillage			non	-	
	Zonage de sismicité : 1 - Très faible ⁽¹⁾			non	-	
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾			non	-	
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Fort
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Non	0 site * à - de 500 mètres

* Ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)

	Risques	Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	-
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	-
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 26/11/2025

Parcelle(s) : AC0099

1 Gr Grande Rue 55250 Villotte-devant-Louppy

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)			
Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		Avalanche <input type="checkbox"/>
			Eruption volcanique <input type="checkbox"/>

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)			
Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)			
Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement			Projection <input type="checkbox"/>
L'immeuble est situé en zone de prescription			oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés			oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location*			oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>

*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :	zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
	Très faible	Faible	Modérée	Moyenne	Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :	zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>
	Faible	Faible avec facteur de transfert	Significatif

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour		

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :		
oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans <input type="checkbox"/>	oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone		zonage indisponible <input type="checkbox"/>
L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		
*Information à compléter par le vendeur / bailleur		

Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)

L'immeuble se situe dans un périmètre d'application d'une Obligation Légale de Débroussaillage	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est concerné par une obligation légale de débroussailler		

Parties concernées

Vendeur	SCI	à		le	
Acquéreur		à		le	

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Obligations Légales de Débroussaillement

Non Concerné *

* Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'application d'une obligation légale de débroussaillement.



Effectivité des Obligations Légales de Débroussaillement

Le bien doit effectivement être débroussaillé s'il se situe dans un périmètre soumis à des Obligations Légales de Débroussaillement et s'il remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes (cf. [article L.134-6](#) du Code forestier) :

- Il se situe aux abords :
 - d'une construction, un chantier ou toute autre installation ;
 - d'une voie privée donnant accès à une construction, un chantier ou toute autre installation ;
- Il se situe dans :
 - une zone urbaine d'un PLU, une zone constructible d'une carte communale ou une partie actuellement urbanisée d'une commune soumise au RNU ;
 - une Zone d'Aménagement Concerté, une Association Foncière Urbaine ou un lotissement ;
- Il accueille
 - des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs ou des résidences mobiles ;
 - un camping ou un parc résidentiel destiné à l'accueil d'habitations légères de loisirs ;
 - une installation classée pour la protection de l'environnement.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/02/1997	01/03/1997	19/07/1997	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/1993	02/01/1994	15/01/1994	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Bar-le-Duc - Meuse

Commune : Villotte-devant-Louppy

Adresse de l'immeuble

1 Gr Grande Rue
Parcelle(s) : AC0099
55250 Villotte-devant-Louppy

France

Établi le :

Acquéreur :

Vendeur :

SCI |

Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien ».

	Oui	Non
L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.

Prescriptions de travaux

Aucun

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques en date du 26/11/2025 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien est soumise à l'obligation en matière d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

Arrêté Préfectoral départemental n° 2016-2221-liste du 10 octobre 2016

Cartographies :

- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur l'obligation légale de débroussaillage

À titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PREFET DE LA MEUSE

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2016 – 2221 du 10 octobre 2016
 Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
 sur les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location

N° INSEE	COMMUNES
55001	ABAINVILLE
55007	AMBLY SUR MEUSE
55009	ANCEMONT
55010	ANCERVILLE
55027	BANNONCOURT
55029	BAR LE DUC
55030	BAUDIGNECOURT
55031	BAUDONVILLIERS
55035	BAZINCOURT SUR SAULX
55042	BELLERAY
55043	BELLEVILLE SUR MEUSE
55049	BEUREY SUR SAULX
55051	BIENCOURT SUR ORGE
55054	BISLEE
55057	BOINVILLE EN WOEVRE
55058	BONCOURT SUR MEUSE
55061	LE BOUCHON SUR SAULX
55063	BOULIGNY
55064	BOQUEMONT
55070	BRABANT SUR MEUSE
55073	BRAS SUR MEUSE
55078	BRIEULLES SUR MEUSE
55080	BRIXEY AUX CHANOINES
55088	BUREY EN VAUX
55089	BUREY LA COTE
55094	BUZY DARMONT
55095	CESSE
55097	CHALAINES
55099	CHAMPNEUVILLE
55100	CHAMPOUGNY
55102	CHARNY SUR MEUSE
55106	CHATTANCOURT
55111	CHAUVONCOURT

55119	CLERY LE PETIT
55122	COMMERCY
55124	CONSENOVOYE
55125	CONTRISSON
55133	COUVERTPUIS
55139	CUMIERES LE MORT HOMME
55146	DANNEVOUX
55144	DAMMARIE SUR SAULX
55150	DEMANGE AUX EAUX
55154	DIEUE
55158	DOMMARY BARONCOURT
55159	DOMPCEVRIN
55165	DOULCON
55166	DUGNY SUR MEUSE
55167	DUN SUR MEUSE
55181	ETAIN
55182	ETON
55184	EVILLE
55186	FAINS VEEL
55191	FOAMEIX ORNEL
55193	FORGES SUR MEUSE
55200	FROMERREVILLE LES VALLONS
55204	GENICOURT SUR MEUSE
55206	GERCOURT ET DRILLANCOURT
55214	GIVRAUVAL
55215	GONDRECOURT LE CHATEAU
55217	GOUSSAINCOURT
55221	GUERPONT
55222	GUSSAINVILLE
55224	HAIRONVILLE
55229	HAN SUR MEUSE
55236	HAUDAINVILLE
55248	HOUDELAINCOURT
55250	INOR
55263	KOEUR LA GRANDE
55264	KOEUR LA PETITE
55268	LACROIX SUR MEUSE
55272	LAIMONT
55270	LAHAYVILLE
55279	LANEUVILLE SUR MEUSE
55284	LAVINCOURT
55288	LEROUVILLE
55291	LIGNY EN BARROIS
55292	LINY DT DUN
55293	LION DT DUN
55296	LISLE EN RIGAULT
55300	LONGEAUX
55302	LONGEVILLE EN BARROIS
55310	LUZY SAINT MARTIN
55312	MAIZEY

55321	MARRE
55323	MARTINCOURT SUR MEUSE
55328	MAXEY SUR VAISE
55329	MECRIN
55332	MENAUCOURT
55335	MÉNIL SUR SAULX
55338	MILLY SUR BRADON
55340	MOGNÉVILLE
55345	MONT DT SASSEY
55344	MONTBRAS
55347	LES MONTHAIRONS
55348	MONTIERS SUR SAULX
55359	MORLEY
55364	MOUZAY
55370	NAIX AUX FORGES
55372	NANCOIS SUR ORNAIN
55376	NANTOIS
55381	NEUVILLE LES VAUCOULEURS
55382	NEUVILLE SUR ORNAIN
55385	NIXEVILLE BLERCOURT
55396	OURCHES SUR MEUSE
55397	PAGNY LA BLANCHE COTE
55398	PAGNY SUR MEUSE
55400	PARFONDROPT
55401	LES PAROCHEES
55407	PONT SUR MEUSE
55408	POUILLY SUR MEUSE
55414	RANCOURT SUR ORNAIN
55422	REGNEVILLE SUR MEUSE
55424	REMENNECOURT
55427	REVIGNY SUR ORNAIN
55430	RIBEAUCOURT
55433	RIGNY LA SALLE
55434	RIGNY SAINT MARTIN
55435	ROBERT-ESPAGNE
55444	ROUVRIOIS SUR MEUSE
55447	RUPT AUX NONAINS
55452	SAINT AMAND SUR ORNAIN
55456	SAINT GERMAIN SUR MEUSE
55458	SAINT JEAN LES BUZY
55459	SAINT JOIRE
55463	SAINT MIHEL
55468	SAMOGNEUX
55467	SAMPIGNY
55469	SASSEY SUR MEUSE
55470	SAUDRUPT
55471	SAULMORY VILLEFRANCHE
55474	SAUVIGNY
55476	SAVONNIERES DEVANT BAR
55477	SAVONNIERES EN PERTHOIS

55485	SEPVIGNY
55488	SILMONT
55490	SIVRY SUR MEUSE
55494	SOMMELONNE
55496	SORCY SAINT MARTIN
55501	STAINVILLE
55502	STENAY
55503	TAILLANCOURT
55504	TANNOIS
55505	THIERVILLE SUR MEUSE
55512	TILLY SUR MEUSE
55514	TREMONT SUR SAULX
55516	TREVERAY
55519	TRONVILLE EN BARROIS
55520	TROUSSEY
55521	TROYON
55522	UGNY SUR MEUSE
55523	VACHERAUVILLE
55526	VADONVILLE
55366	VAL D'ORNAIN
55533	VAUCOULEURS
55543	VELAINES
55545	VERDUN
55553	VIGNOT
55568	VILLE SUR SAULX
55566	VILLERS SUR MEUSE
55571	VILOSNES HAURAUMONT
55573	VOID VACON
55578	WARCQ
55582	WISEPPE
55584	WOIMBEY

La Préfète,



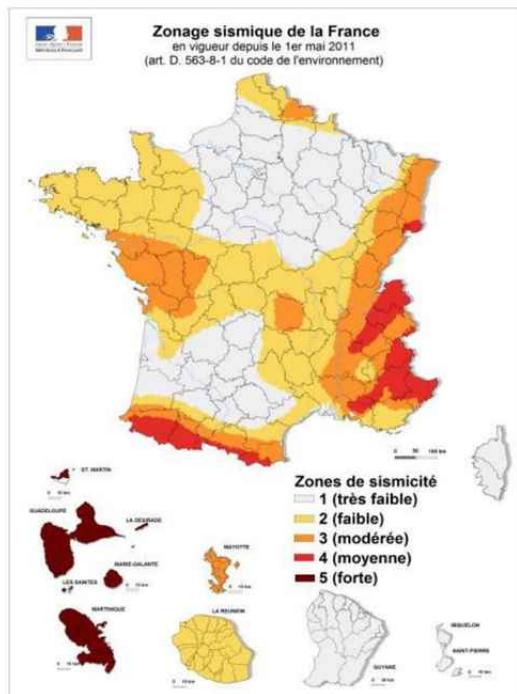
Muriel NGUYEN

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au **risque sismique**.



La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence		Eurocode 8		
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- **en zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- **en zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- **en zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- **en zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

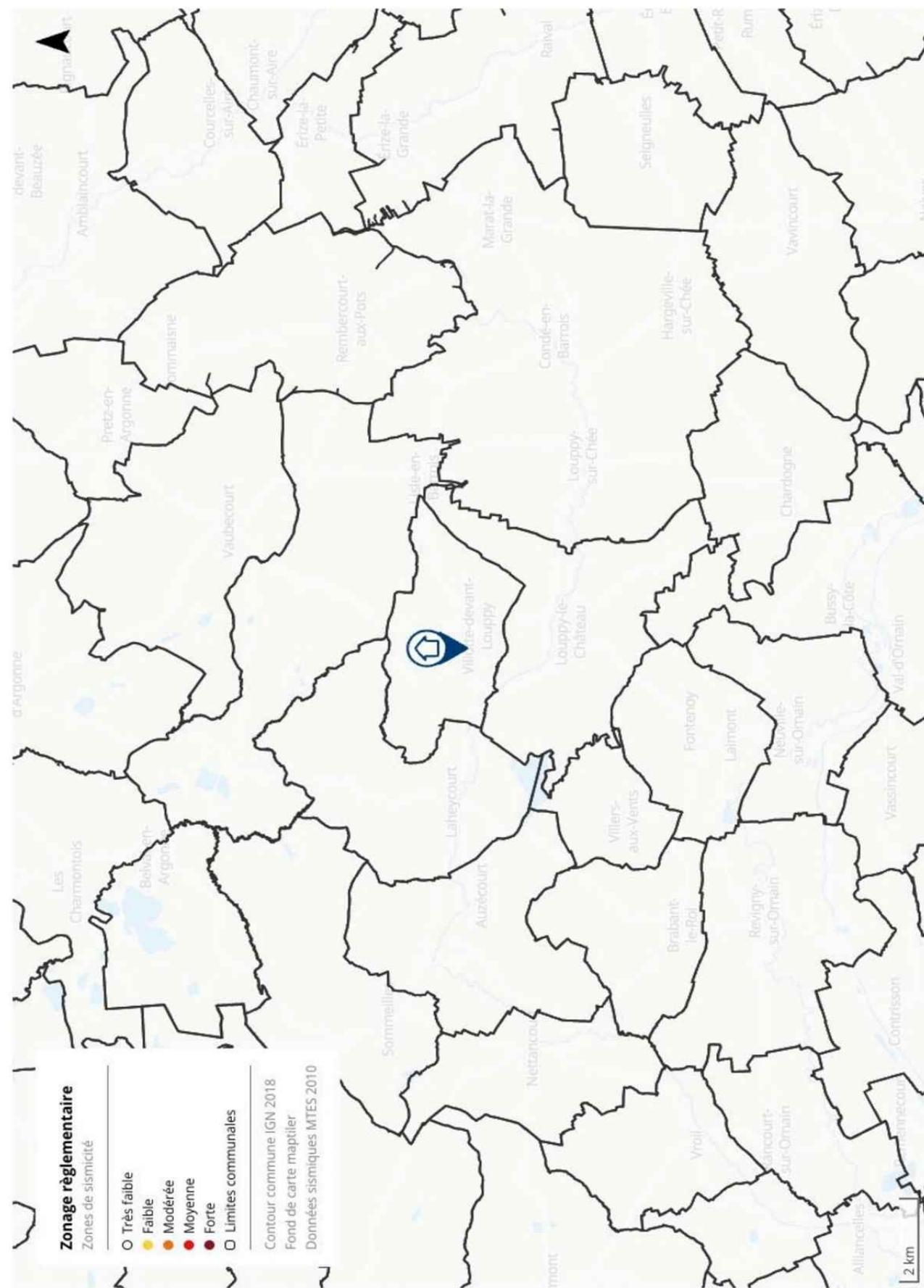
Pour connaitre, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protecter/que-faire-en-cas-de-seisme>



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec à minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr

DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-de-concentres-des-ministères>

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

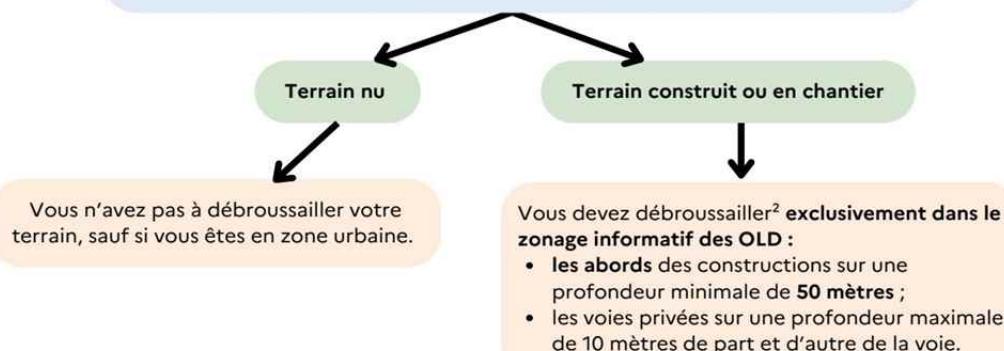
¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protéger/OLD-obligations-légales-de-debroussaillement>

MON TERRAIN EST SITUÉ DANS LE ZONAGE INFORMATIF DES OLD ? Que dois-je faire ?



Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

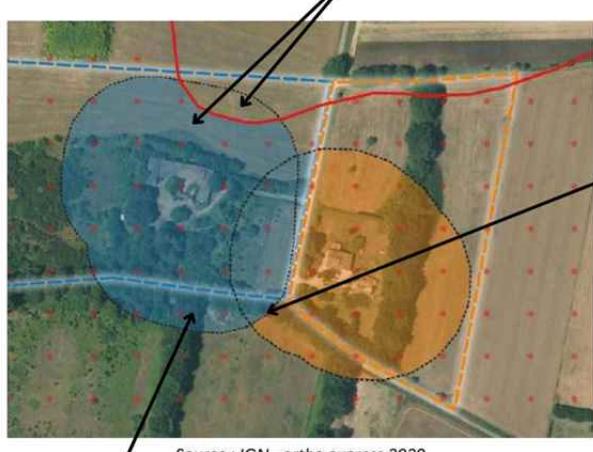
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussailler les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en priorité au propriétaire de la zone de superposition.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce** qui ne génère pas d'OLD elle-même, chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.

- Zonage informatif des OLD
- Parcille propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcille propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

Informations acquéreurs - locataires (IAL) - Version : janvier 2025

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte, amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées, exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

[Site internet de votre préfecture](#)

[Jedebroussaille.gouv.fr](#)

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillement | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORêt, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la prévention des risques - Janvier 2025

Attestation d'assurance

► RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



AXA France IARD, atteste que :

AGENCE MEUSE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
 Monsieur Charles ROBINET
 Rue Saint-Michel
 Espace Driant
 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Bénéficiaire du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 212-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâti, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Mesures de concentration en plomb dans les poussières

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Etat parasitaire - Diagnostic Mérules

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Étude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement

Mesurage surface privative (Carrez)

Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement Immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail

Diagnostic de performance numérique

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

État des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Millièmes de copropriété, tantières de charges

Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif

Contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
 Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 20 décembre 2024, pour la Société AXA

Willis Towers Watson France
 Société par Actions Simplifiée en dépôt au 1 421 030 Euros
 Siège social : 10, rue de l'Amiral Charcot - 92737 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Tél : 01 41 43 20 00
 SIREN : 311 248 857 RCS Nanterre, N° 381 012 048 027
 Immatriculation ORIAS : 315 017 07

AXA France IARD SA
 Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92737 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

ATTESTATION

1/1

SURFACE DES PIECES DE L'IMMEUBLE
SCI DIDIER MAURIN IMMOBILIER
1 GRANDE RUE
55250 VILLOTE DEVANT LOUPPY

Sous-sol:

- ❖ Cave : 21.85 m²

TOTAL SOUS-SOL : 21.85 m²

Rez de chaussée :

- ❖ Salon Salle à manger : 37.50 m²
- ❖ Couloir : 16.78 m²
- ❖ Hall d'entrée : 2.04 m²
- ❖ Couloir : 16.78 m²
- ❖ Bureau : 24.65 m²
- ❖ Cellier 4.97 m²
- ❖ WC : 1.98 m²
- ❖ Cuisine : 19.50 m²

TOTAL REZ DE CHAUSSEE : 124.20 m²

1^{er} étage:

- ❖ Palier : 19.94 m²
- ❖ Chambre 1 : 19.85 m²
- ❖ Chambre 2 : 13.27 m²
- ❖ Chambre 3 : 13.70 m²
- ❖ Chambre 4 : 18.60 m²
- ❖ SDB Dressing : 17.05 m²
- ❖ Dressing : 13.53 m²
- ❖ SDB Ch3 : 3.80 m²
- ❖ Buanderie : 16.61 m²
- ❖ WC 2 : 1.86 m²
- ❖ SDB Ch1 : 4.68 m²

TOTAL 1^{ER} ETAGE : 142.89 m²

2ème étage:

- ❖ Bibliothèque : 17.19 m²
- ❖ Pièce 1 : 9.32 m²
- ❖ Dégagement : 6.68 m²
- ❖ Grenier : 31.66 m²

TOTAL 2EME ETAGE : 64.85 m²



Formulaire de contrôle de bon fonctionnement d'un assainissement non collectif existant. Vente immobilière.
Document F04.

Informations générales

Dossier numéro : SMGG_VIL21

Date du contrôle	19/11/2025	Origine du contrôle	Demande de contrôle pour vente immobilière		
Habitation	Adresse	1 GRANDE RUE			
	CP	55250	BP		
	Commune	VILLOTTE DEVANT LOUPPY			
	Référence cadastrale		AC 0099		
Propriétaire	Type	SOCIETE			
	Civilité, Nom, prénom		SOCIETE SCI		
	Adresse	1 GRANDE RUE			
	Code postal	55250	Boîte postale		
	Commune	VILLOTTE DEVANT LOUPPY			
	Téléphone(s)		Mail		

Personne(s) rencontrée(s)	M Maurin / Me Piéton		
Observations			

Caractéristiques de l'habitation

Année de construction du logement : 1870 Date de réalisation de la filière ANC : 2016	Type : Résidence principale	Consommation d'eau annuelle :	m ³
Nombre de Chambres : 4 Nombre de pièce(s) principale(s) : 7	Nombre d'occupants : Nombre Equivalent Habitant : 7		
Type de zonage	Zone de prévention des risques		
NON COLLECTIF	ZONE SANS PREVENTION DES RISQUES		

MODIFICATIONS DEPUIS LE DERNIER CONTROLE

Caractéristiques du terrain et son environnement

• Superficie totale de la parcelle : 3470 m ²	
• Surface disponible ANC : > 25 m ²	
• Le terrain est-il desservi par un réseau public d 'eau potable ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Pente du terrain recouvrant le traitement : Faible <5% Commentaires :	
• Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ? o Est-il destiné à la consommation humaine ? o Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m o Est-il déclaré ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
• Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur un terrain mitoyen ? o Est-il destiné à la consommation humaine ? o Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m o Est-il déclaré ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
Commentaires sur le terrain et son environnement :	

Habitation

• Aucune modification <input checked="" type="checkbox"/>	
• Modification(s) constatée(s) de la filière ? <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précisions : <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précisions :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ? Précisions :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Modification de l'aménagement du terrain ? <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage <input type="checkbox"/> Autres, précisions :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Caractéristiques de l'installation

Eléments composant l'installation	
Filières traditionnelles <input type="checkbox"/> Prétraitement <input type="checkbox"/> Traitement	Filières agréées <input type="checkbox"/> Filtre compact <input checked="" type="checkbox"/> Microstation <input type="checkbox"/> Filtre planté
<input type="checkbox"/> Regard de collecte <input type="checkbox"/> Regard de visite	<input type="checkbox"/> Toilette sèche <input type="checkbox"/> Poste de relevage
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel) : <input checked="" type="checkbox"/>	
Commentaires généraux : réhabilitation complète en 2016	

Description de l'évacuation	
• Destination des eaux pluviales : collecteur pluvial communal o Commentaires :	
• Origine des effluents : Eaux Ménagères + Eaux Vannes o Commentaires :	

La collecte des eaux usées	
• Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
• Présence d'odeurs ? o Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Présence d'un siphon disconnecteur ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?

Microstation

Caractéristiques générales

<ul style="list-style-type: none"> La station est-elle agréée ? Numéro d'agrément : 2015-008-ext01 Dénomination commerciale : 2015-008-ext01 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Capacité maximale de traitement : 7 EH Process : <input checked="" type="checkbox"/> Boues activées <input type="checkbox"/> Culture fixée 	
<ul style="list-style-type: none"> L'écoulement des effluents en amont de la filière se fait-il correctement ? Fermeture sécurisée de la filière conformément aux prescriptions du concepteur ? Si non, préciser : 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Les éléments électromécaniques sont-ils en état de fonctionnement ? <ul style="list-style-type: none"> Si non, préciser : Y a t'il un contrat de maintenance ? Si oui, auprès de quelle société ? ASSISTEAUX <ul style="list-style-type: none"> Si oui, date du dernier contrôle : 01/10/2023 Conclusion du dernier rapport : 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
Commentaires : n° série 16272772 automate 1608-A-9196	

Diagnostic et impacts

<ul style="list-style-type: none"> Ouvrage accessible ? Tampon accessible ? Présence d'odeurs ? Dégradations constatées ? (affaissement, fissure, déformation, corrosion, ...) ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, préciser : Dysfonctionnement(s) observé(s) au niveau de la filière ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, préciser : Taux d'accumulation des boues : % 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
--	--

Fonctionnement

<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une pompe et/ou surpresseur d'air dans la cuve composant la filière ? Le raccordement électrique de la station est-il réalisé ? 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Cette filière est-elle en état de fonctionnement ? 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une alarme ? 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accumulation des boues : non vérifié 	
<ul style="list-style-type: none"> Equipements électromécaniques en état de marche ? 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?

Commentaires : Aucun défaut au niveau de l'automate de commande et du compresseur.
Fonctionnement interne de la microstation non vérifié par absence d'accessibilité.

Ventilation de la microstation	
<ul style="list-style-type: none"> Type de ventilation ? ventilation secondaire Fonctionnement correct de la ventilation ? <ul style="list-style-type: none"> Si non, préciser : 	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Diamètre de la ventilation : 100 mm 	
<ul style="list-style-type: none"> Remontée au faîte ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Dépassement de 40 cm au-dessus du faîte ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Rejet des effluents

Descriptif

Type de rejet : Rejet traité

Nature des eaux rejetées : Eaux ménagères + eaux vannes

Si rejet vers le milieu superficiel	
<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'exutoire : Réseau d'eaux pluviales communal Etat de l'exutoire (stagnation d'effluents, odeurs, dépôts, ...) ? Bon 	

Impact de la filière sur l'environnement

<ul style="list-style-type: none"> La filière présente - t'elle des risques pour la salubrité ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, lesquels et pourquoi ? La filière a - t'elle un impact négatif sur l'environnement ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, lequel et pourquoi ? 	<input type="checkbox"/> Nul <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Elevé <input checked="" type="checkbox"/> Nul <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Elevé
---	---

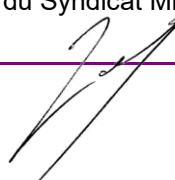
Conclusion du contrôle

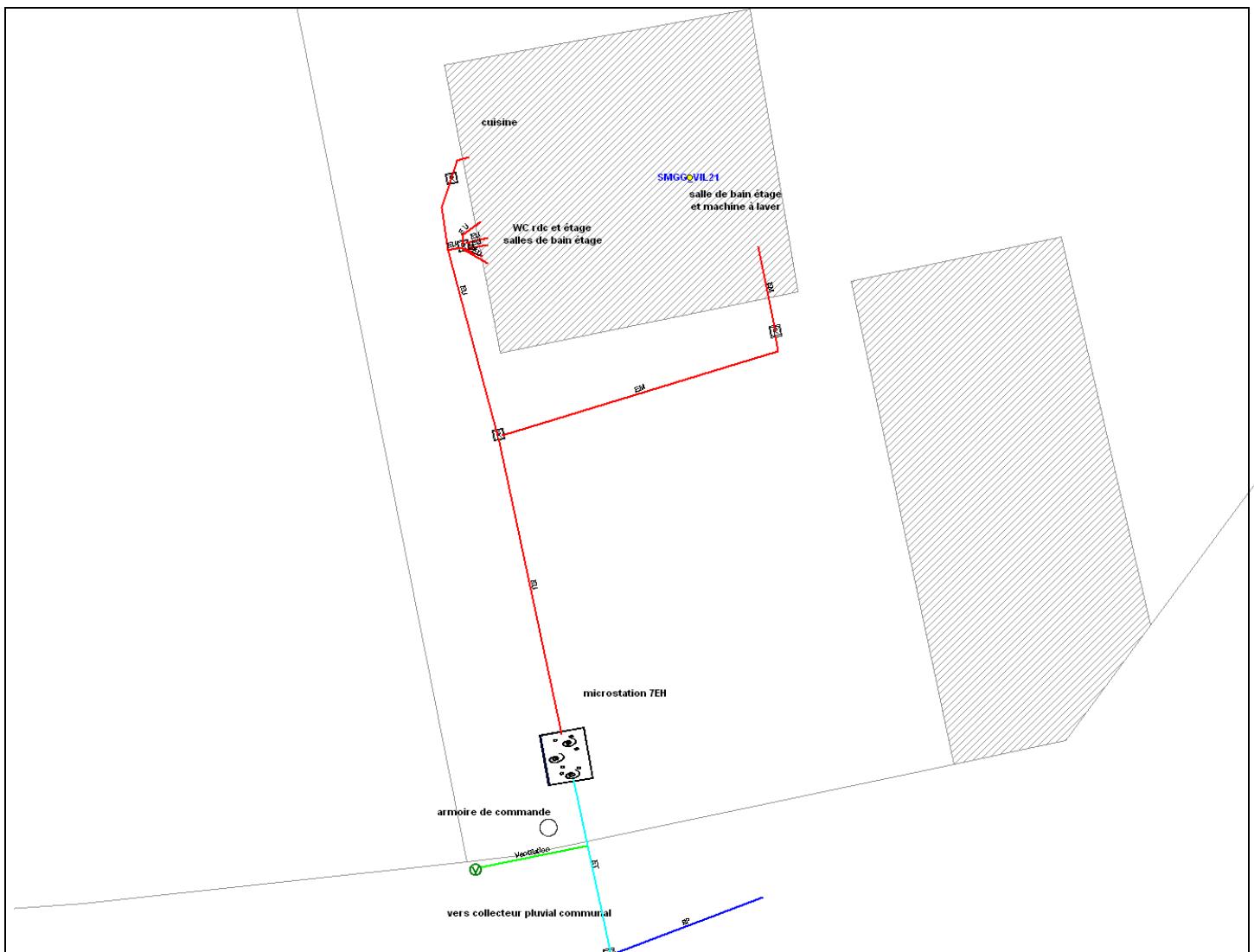
Filière conforme ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Filière satisfaisante ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Filière inexistante ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière non visible ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière incomplète ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Dégradations importantes constatées (colmatage, corrosion, effondrement, ...) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière notablement sous-dimensionnée ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Nuisances constatées (odeurs, écoulement sur terrain voisin, ...) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON

AVIS TECHNIQUES

Proposition d'avis du contrôleur	Installation ne présentant pas de non conformité
Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité du dispositif, l'occupant est tenu d'assurer un entretien conforme aux prescriptions du fabricant.	
La vidange est à réaliser lorsque le niveau de boues atteint 30% du volume utile du décanteur.	
La poursuite du contrat d'entretien actuel n'est pas obligatoire, mais est très fortement recommandée.	
Le dispositif doit demeurer accessible afin de pouvoir vérifier son état et son fonctionnement.	
Date : 19/11/2025	
Nom et signature du contrôleur : FEURTEL	

Fonctionnement et impact du dispositif	
Zone à enjeux sanitaires : Non	Zone à enjeux environnementaux : Non
Installation : Présente	
Défaut de structure : Aucun défaut	
Dysfonctionnement : Aucun défaut	
Aucun défaut au niveau de l'automate de commande et du compresseur.	
Fonctionnement interne de la microstation non vérifié par absence d'accessibilité.	
Entretien / Usure : Aucun défaut	
Il n'a pas été présenté de justificatifs d'entretien depuis celui de 2023.	
Conclusion : Installation ne présentant pas de non conformité	

Avis du responsable du service de contrôle	Installation ne présentant pas de non conformité
Pour Rappel :	
L'article L1331-11-1 du code de la santé publique fixe à trois ans la durée de validité du rapport de visite (contrôle) . Cette durée de validité est décomptée à partir de la date de la visite (Art 3 du règlement SPANC) du dernier contrôle des installations d'assainissement non collectif.	
Le règlement du SPANC, les formulaires sont disponibles sur demande au siège du Syndicat Mixte Germain GUERARD.	
Date : 19/11/2025	
nom et signature du responsable du service en charge du contrôle :	
Didier ZAMBAUX Président du SMGG	



Prétraitement/Exutoire	Traitement	Evacuation/Accessoires	Accessoires
	Fosse Septique	Filtre compact	Drain
	Fosse Etanche	Pattes d'araignées / d'oies	Puits
	Fosse Toutes Eaux	Lit d'épandage	Regard eaux vannes (rouge)
	Pré-filtre	Lit filtrant drainé à flux horizontal	Regard eaux pluviales (bleu)
	Bac à graisses	Lit filtrant drainé à flux vertical	Sondage à la tarière
	Microstation	Lit filtrant non drainé à flux vertical	SDB Salle de bains
	Puisard	Terte Drainé	EM Eaux ménagères
	Cana eaux pluviales (bleu)	Terte Non Drainé	EV Eaux vannes
	Cana eaux usées (marron)	Filtre à cheminement lent	EP Eaux pluviales
	Mare (bleue)	Filtre bactérien percolateur	Tranchées d'épandage